

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : **M. QUSSAÏ SAMAK, président**

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RESTAURATION DE LA BERGE
BORDANT LE SITE D'UNE ANCIENNE USINE DE FERROMANGANÈSE
À BEAUHARNOIS**

PREMIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 14 septembre 2010 à 19 h
Centre communautaire de Beauharnois, salle Marie-Rose
600, rue Ellice
Beauharnois

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 14 SEPTEMBRE 2010.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LECTURE DES REQUÊTES	9
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	17
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. DANIEL HACHEZ	26
M. MARCEL JUBINVILLE.....	39
M. NICOLAS BELLEMARE	48
M. DOMINIQUE BELLEMARE	54
M. DENIS GERVAIS	58
M. CLAUDE HAINEAULT	64
M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ.....	78
M. DANIEL LEBLANC.....	81
M. ANDRÉ TROTTIER.....	84
M. DANIEL HACHEZ	87
M. DOMINIQUE BELLEMARE	91
M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ.....	95
M. GAËTAN DAGENAIS.....	104

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Je vous invite à prendre place, s'il vous plaît. Alors, bonsoir, Mesdames et Messieurs, bienvenue à la première partie de l'audience publique portant sur le *Projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois*, un ancien site donc de l'ancienne usine de Elkem, et auparavant Union Carbide Canada Limited ou quelque chose comme ça? Bon.

10 J'aimerais souhaiter aussi la bienvenue aux citoyens qui suivent les travaux de cette séance à travers le Web parce que c'est diffusé à travers le site du BAPE en mode audio pour ceux qui désirent suivre nos travaux de l'extérieur.

15 Alors, je me présente, mon nom est Qussaï Samak, c'est écrit devant vous. J'ai reçu la charge du président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur Pierre Renaud, de mener les travaux de cette commission d'enquête et d'audience publique portant sur le projet, suite à un mandat qu'on a reçu, que le Bureau a reçu de madame Line Beauchamp, l'ancienne ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

20 Donc, c'est en vertu de ce mandat que nous avons reçu le 5 août de cette année. Alors, je vais en faire la lecture pour vous.

25 *M. Pierre Renaud,*

30 *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse sur le territoire de la ville de Beauharnois par Elkem Métal Canada incorporée, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

35 Donc, vous savez, les livrables, pour nous, pour la commission, c'est d'informer le ministre, en l'occurrence, des analyses qu'on aurait faites du projet et de nos constatations.

40 Je dois vous rappeler tout de suite qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal, donc la commission , il n'est pas de son ressort de décider de quoi que ce soit à propos du projet, elle ne prend pas des décisions en ce sens. La décision à propos du projet appartient au gouvernement. Évidemment, la commission prend des décisions en ce qui concerne ses propres travaux, ça va de soi, mais pas en ce qui concerne le projet.

45 Notre mandat, c'est d'établir les faits, d'obtenir et de fournir l'éclairage le plus complet possible à propos du projet. Outre les responsabilités d'enquête qui viennent avec ce mandat, il y a également notre rôle de fournir au public accès à toute information que le public, à savoir vous, les citoyens, aimerait avoir à propos du projet en question. Et, dans un deuxième temps, je vais, comme je vais vous le dire, recevoir aussi les opinions et les avis des citoyens et autres organismes, s'il y a lieu, à propos du projet en question.

50 La commission se donne l'obligation d'examiner le projet, comme toutes les commissions du BAPE, d'ailleurs, dans une perspective de développement durable, étant donné que le Québec s'est donné une *Loi sur le développement durable*. Alors, il est de notre devoir d'examiner le projet sous cet angle-là. Donc, d'un point de vue ou dans une perspective qui regroupe à la fois les impacts sur le milieu naturel, donc le milieu biophysique, mais également les aspects, le milieu social et sociétal, et économique également. Donc, l'environnement dans son sens large du terme; tridimensionnel, comme on dit.

55 En vertu aussi de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE, comme organisme, s'est donné un plan d'action qui s'inspire, qui s'appuie sur ces principes, et nous avons une obligation d'analyser les projets à travers le prisme que nous donnent les 16 principes de la Loi en question.

60 Je dois vous rappeler également que la commission, dans ses travaux, dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de *la Loi sur les commissions d'enquête*. En ce sens là, la commission a toutes les immunités qui vont avec son travail d'enquête, mais l'immunité ne s'étend pas aux propos des participants à l'audience. Alors, normalement, bon, on doit faire attention à ce qu'on dit, nonobstant l'état d'émotion qu'on pourrait éprouver à l'égard de tel sujet ou tel sujet.

70 Évidemment, dans mon travail au sein de la commission, je me suis engagé à respecter le Code de déontologie et des valeurs éthiques des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Alors, le Code est disponible à vous, soit à travers le site ou en arrière de la salle. J'ai une obligation envers mon propre mandat et vous d'agir en respectant mon devoir de neutralité, d'impartialité, réserve et d'équité envers tous les participants et toutes les participantes aux travaux de la commission.

75 On va certainement mener les travaux correctement dans une atmosphère de sérénité, et donc il y a certaines règles évidemment de participation – vous les connaissez probablement – on va éviter des manifestations d'approbation ou de désapprobation, des applaudissements, et cetera, et cetera, alors on va rester dans le calme qui devrait gouverner les travaux d'une commission comme ça.

80 Vous savez probablement qu'un projet assujetti à un mandat comme ça, il y a deux analyses en parallèle qui se font : il y a l'analyse que la commission fait avec vous et avec votre éclairage

85 également, au besoin, mais il y a également une analyse de projet qui se fait par les experts et professionnels d'évaluation environnementale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; et ce sont à travers ces deux analyses parallèles que le ministre va recevoir l'éclairage nécessaire à faire éventuellement une recommandation à ses collègues, au Conseil des ministres, et c'est le Conseil des ministres qui prend la décision par rapport à la réalisation du projet tel que proposé ou assujetti ou assorti de certaines conditions, ou ne pas autoriser le projet. Ça, ça appartient au Conseil des ministres.

90 La commission a pour but, finalement, de satisfaire... tout ce qu'on fait, c'est de satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec*, y compris le processus d'examen public qui vise à donner au public tout éclairage possible et répondre à toutes les questions, fournir toute l'information nécessaire à une bonne compréhension du projet, ce qui pourrait permettre au public, le moment venu, de venir partager son opinion à propos du projet en question avec la commission. Et la commission a également un devoir de faire écho correctement des avis qu'elle aura reçus de la part du public.

100 En arrière de la salle, ici, nous avons de l'information pour ceux et celles qui désirent savoir plus à propos du processus d'évaluation et d'examen public, qui est le processus qu'on est en train de satisfaire ici.

105 Le mandat de ce projet, comme la plupart des mandats habituels des projets comme ça, est d'une durée maximale de 4 mois. Donc, j'ai l'obligation de m'assurer qu'un rapport soit transmis au ministre, au plus tard le 12 janvier 2011.

110 Et nous avons, comme je vous ai dit, c'est une commission d'enquête et d'audience publique, nous avons la phase audience publique qu'on entame avec vous et la commission va être en mode d'enquête jusqu'à la fin de son mandat.

115 Alors, pour ce qui se passe à partir de maintenant, je vais d'abord vous présenter l'équipe de la commission, après ça on va aussi connaître l'équipe de l'initiateur de projet, les promoteurs, et également les personnes-ressources représentant des ministères, organismes et municipalité que la commission a jugé bon d'avoir avec nous pour pouvoir répondre à des questions en fonction de leurs compétences, apporter l'éclairage supplémentaire nécessaire.

120 Par la suite, il va y avoir, je vais demander aux requérants d'audience, les personnes qui ont transmis au ministre des demandes d'audience publique, de venir faire lecture de leur requête des audiences qu'ils auraient, qu'ils ont envoyée, en fait, au ministre. Et puis, par la suite, je vais demander aux représentants de Elkem de faire une présentation du projet et à la fin de cette présentation, on va prendre une pause de 15 minutes.

125

Durant cette pause-là, il va y avoir un registre qui sera ouvert en arrière; ceux et celles qui désirent poser des questions à propos du projet auraient à aller s'inscrire et je vais, quand on reprend les travaux, après la pause, je vais les appeler à tour de rôle pour poser leurs questions.

130

Évidemment, donc l'objectif pour la première partie, c'est de fournir le plus d'informations possible à vous à propos du projet. Il n'est pas le moment de partager avec la commission ou avec le public vos opinions à propos du projet. On reviendra pour ça. On va venir dans une deuxième partie qui sera consacrée exclusivement à vous entendre. Donc, tâchez de ne pas apporter des propos d'analyse ou d'opinion ou de jugement. Limitez-vous aux questions dans la mesure du possible. Enfin, ce serait exclusivement des questions et, en ce sens là, peut-être des préambules strictement nécessaires pour comprendre la portée de la question seront permis, mais pas plus. Et on va aller avec deux questions par participant, quitte à ce qu'on revienne s'inscrire de nouveau au registre, pour revenir poser des questions. Et on va siéger aussi longtemps qu'on a des questions.

135

Vous allez remarquer que la commission – moi – je vais poser des questions à propos du projet, probablement en prolongeant des questions qui seraient posées par des citoyens ou en abordant d'autres sujets. On va essayer le plus possible de maintenir une continuité dans l'échange, donc je vais essayer d'inscrire mes questions supplémentaires dans le sillage des questions déjà posées par des citoyens qui viendront devant moi, ici, en fonction de leur ordre d'inscription sur le registre.

140

Pour la deuxième partie de l'audience, on a un délai minimal à respecter, histoire de permettre aux citoyens de consulter toute l'information déjà disponible sur le projet. On a déjà beaucoup de choses, on a l'étude d'impact, on a l'échange de questions entre le ministère et le promoteur, il y a beaucoup d'informations déjà dans le dossier, mais on aura probablement plus d'informations en fonction de cette première partie de l'audience. On va laisser un minimum de temps pour que les gens puissent s'informer correctement de l'information déposée et versée dans le dossier et on reviendra pour la deuxième partie, mardi le 12 octobre prochain, ici.

145

Donc, le prochain rendez-vous va être le 12 octobre pour la deuxième partie et je vais vous demander, évidemment, ceux et celles parmi vous qui aimeraient préparer un mémoire, j'aimerais que vous signaliez, le plus tôt possible, votre intention de le faire auprès de madame Poliquin en arrière de la salle ou, si ce n'est pas aujourd'hui, plus tard, mais le plus rapidement possible, et on va vous demander, ceux et celles qui choisissent de présenter un mémoire par écrit, on aimerait recevoir les mémoires par écrit, au plus tard quatre jours avant la date de départ de la deuxième partie. Donc, quatre jours avant le 12 octobre, ça fait qu'on aimerait recevoir les mémoires au plus tard le 8 octobre en fin de journée, histoire de me permettre et nous permettre d'analyser les mémoires pour pouvoir engager avec vous un échange et une discussion qui pourraient être utiles.

155

160

165

Vous avez également, les citoyens ont également le loisir de choisir de présenter un mémoire écrit, sans nécessairement venir en faire une présentation, séance tenante, devant la commission et répondre à des questions. Il y a des citoyens qui envoient un mémoire écrit et puis on en tiendra compte évidemment exactement de la même façon.

170

Il y en a aussi qui signalent leur intention de venir entretenir la commission d'une présentation verbale seulement. Ça aussi c'est admissible, tout à fait. Alors, mais pour ce qui est des mémoires écrits, je vous invite à les envoyer au plus tard le 8 octobre.

175

Pour ce qui est de signaler votre intention de présenter un mémoire ou de faire une présentation orale, faites-le s'il vous plaît au plus tard le 28 septembre auprès du secrétariat de la commission.

180

Il va y avoir des questions qui seront posées en audience, pendant la séance, pour lesquelles il n'y a pas de réponse immédiate tout de suite. La commission compte évidemment que les questions pour lesquelles il n'y a pas de réponse immédiate soient répondues dans les meilleurs délais, et normalement on dit dans 24 à 48 heures. Alors, je signale ça à la fois pour monsieur Bertrand et son équipe, mais également pour les personnes-ressources des ministères avec nous.

185

Vous savez probablement que toute la documentation de la commission concernant le projet est disponible à travers le site du Bureau, évidemment, mais également disponible ici chez vous à la bibliothèque Dominique-Julien de Beauharnois et la documentation est automatiquement disponible aussi à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal. Normalement, tous les projets passent par là également. Et, évidemment, au bureau chef du Bureau à Québec, ceux qui sont à Québec et qui aimeraient consulter la documentation du projet sur place.

190

Alors, je vais – vous voyez la disposition de la salle devant vous? Il y a moi, il y a l'équipe de l'initiateur du projet; la table devant moi est pour vous, pour venir poser des questions et, à ma gauche, il y a nos deux analystes qui contribuent au travail, à l'effort analytique de la commission; il y a monsieur Jean Roberge, il y a monsieur Jonathan Perreault.

195

Alors, la commission, l'équipe de la commission inclut également madame Renée Poliquin en arrière, qui s'occupe de la coordination administrative des travaux de la commission, et madame Julie Olivier, la conseillère en communication de la commission. C'est elle qui va ouvrir le registre pour vous, pour vous inscrire.

200

Je vais demander maintenant à monsieur Bertrand de peut-être présenter votre équipe?

205 **M. LÉO BERTRAND :**

Oui, il y a Anne-Marie Goulet, madame Anne-Marie Goulet et Bruno Welfringer de HDS Environnement. Puis moi-même, bien, j'agis, je représente Elkem, et je suis un consultant en charge du projet.

210 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Luc Bertrand?

215 **M. LÉO BERTRAND :**

Léo Bertrand.

220 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, monsieur Léo Bertrand, excusez-moi. Maintenant, je vais demander, par ordre gauche, droit, avant, arrière, aux personnes-ressources de se présenter, s'il vous plaît.

225 **M. PIERRE MICHON :**

Alors, bonsoir! Pierre Michon, je suis porte-parole du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; je travaille à la Direction des évaluations environnementales, je suis accompagné d'Isabelle Nault, qui est chargée de projet à notre Direction, et il y a aussi Mathieu Marchand, qui est à la table derrière, et qui est représentant, en fait, chargé de projet de la Direction régionale de la Montérégie.

230 **Mme ISABELLE NAULT :**

Bonsoir!

235 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

Bonsoir! Donc, je suis Brigitte Cusson d'Environnement Canada, je suis coordonnatrice aux évaluations environnementales, puis je vais faire de mon mieux pour répondre aux questions qui nous seront adressées.

240 **M. ALAIN GRAVEL :**

Alain Gravel, directeur général, Ville de Beauharnois.

LE PRÉSIDENT :

245 Madame?

Mme Mme KATERI-LESCOP SINCLAIR :

250 Bonsoir! Mon nom est Kateri-Lescop Sinclair, je suis biologiste et je travaille au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, je suis personne-ressource pour mon ministère ce soir.

LE PRÉSIDENT :

255 Monsieur?

M. MARTIN PAQUETTE :

260 Bonsoir! Mon nom est Martin Paquette, je suis urbaniste et aménagiste pour la MRC de Beauharnois-Salaberry.

M. MATHIEU MARCHAND :

265 Et Mathieu Marchand de la Direction régionale du ministère de l'Environnement à Longueuil, donc je suis le chargé de projet pour le dossier, avec la Direction des évaluations environnementales. Je suis en support aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

270 Merci beaucoup. Et je dois vous signaler également que tout ce qu'on dit est consigné dans des transcriptions qui seront disponibles très tôt après chaque séance, et nous avons madame Yolande Teasdale à remercier pour ça, qui est avec nous aujourd'hui; et pour l'organisation logistique de la salle, nous avons à remercier monsieur Daniel Moisan et monsieur Métivier, monsieur Jean Métivier avec lui. Merci beaucoup pour le travail de préparation.

275 J'aimerais vous dire une chose à propos des questions qu'on pose. Il arrive parfois que des gens demandent de l'information ou demandent de consulter un certain document ou le dépôt d'un document. Il est possible que le détenteur d'un tel document me réponde que : bien, le document est confidentiel. Alors, je veux juste vous expliquer très rapidement, dans des cas comme ça, qu'est-ce qu'on fait.

280 Alors, dans un cas comme ça, je vais m'adresser à la personne qui demande d'avoir accès au document pour préciser davantage la nature de l'information recherchée. Et il est possible parfois

que même si le document est confidentiel, que l'information précise recherchée ne l'est pas. Alors, ça pourrait faciliter des choses – ça arrive.

285

Si, par ailleurs, l'information en question est également, on maintient que c'est confidentiel, on a un processus à suivre pour ça. Dans ce cas, je vais, pas en séance, mais après, recevoir l'information en question. La partie qui détient l'information a l'obligation de fournir à la commission l'information, de même qu'un raisonnement complet par écrit, pourquoi le document en question revêt un caractère confidentiel légitime.

290

La commission rendra une décision par la suite, par rapport au bien-fondé de la prétention à la confidentialité. Cette décision pourrait être de conclure effectivement que le caractère confidentiel du document entier est légitime et la commission pourrait conclure qu'elle n'a pas besoin de l'information pour compléter ses travaux, comme la commission pourrait conclure également que non, nonobstant la prétention à la confidentialité, la commission estime que le document est pertinent et qu'il doit être rendu public, en tout, le document entier, ou elle pourrait décider également qu'il pourrait y avoir une divulgation partielle seulement. En partie seulement.

295

Et dans tous les cas, s'il y a divulgation – la décision de la commission est exécutoire, ça va de soi – par courtoisie et civisme, on donne à la partie qui détient le document, qui pourrait être aussi bien un ministère que l'organisme et monsieur Bertrand, on leur donne normalement 48 heures, une période de grâce, s'ils désirent aller chercher une injonction auprès d'une instance judiciaire supérieure. Mais après 48 heures, la décision de la commission, s'il s'agit d'une divulgation, sera exécutée, sera exécutoire, à défaut de recevoir une injonction judiciaire indiquant le contraire.

305

Et si le document évidemment n'est pas requis pour les travaux de la commission, on va retourner le document tout simplement à la partie détentrice de cette information.

310

Il me reste maintenant à vous inviter – ah oui, je tiens aussi à attirer votre attention sur le fait qu'il y a un questionnaire. Nous avons certains engagements de garantir la qualité des services aux citoyens, alors, je vous invite à remplir ce questionnaire. Ça nous aide énormément à mieux faire notre travail pour pouvoir répondre à vos besoins dans la mesure du possible.

315

J'aimerais maintenant inviter les personnes qui ont envoyé des requêtes d'audience publique au ministre, de venir lire, faire lecture de la requête qu'ils auraient envoyée au ministre, d'accord? Alors, et ça va être, je vais les inviter à venir prendre la parole, lire leur requête, par ordre de réception de ces requêtes, tel qu'indiqué par l'étampe de livraison postale.

320

Alors, premier requérant d'audience est la Ville de Beauharnois par la voix de son maire, monsieur Claude Haineault.

Alors, Monsieur Haineault. Bonsoir, Monsieur le maire!

M. CLAUDE HINEAULT :

325

Bonsoir, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

330

Alors, je vous invite à faire lecture de votre requête, s'il vous plaît?

M. CLAUDE HINEAULT :

335

Oui. Je ne lirai pas tout ça, ce n'est pas toute ma requête.

LE PRÉSIDENT :

340

Non, j'ai deviné. Parce que je l'ai déjà vue. Je vous signale que c'est seulement à partir de ce moment-ci, quand la requête est lue, que les personnes ayant demandé la tenue de l'audience et leur requête seront disponibles en public. Jusqu'à maintenant, ils ne le sont pas.

Alors, Monsieur le maire, on vous écoute.

M. CLAUDE HINEAULT :

345

Alors, notre requête a la forme d'une lettre et d'une résolution, que je vais vous lire, alors :

Demande de la tenue d'une audience publique « Projet de restauration environnementale de la berge bordant le site de l'ancienne usine d'alliages de ferromanganèse à Beauharnois » Initiateur : Elkem Métal Canada incorporée.

350

C'est adressé à : Madame Line Beauchamp, ministre Développement durable.

Madame la ministre,

355

La Ville de Beauharnois a pris connaissance, lors de la séance d'information du 8 juin dernier, du projet de restauration de la berge proposé par Elkem Métal incorporée. Notre municipalité accueille favorablement cette initiative privée. Toutefois, elle est d'avis que cette intervention ponctuelle aura pour effet de confirmer, ad vitam aeternam, la contamination à un site qui autrefois était dans son ensemble en partie situé sur le littoral du lac Saint-Louis.

360

La Ville de Beauharnois, dans l'intérêt de ses citoyens, des générations qui lui succèderont et dans le respect d'un développement durable, demande à la ministre d'intervenir dans le dossier par le biais de la tenue d'une audience de consultation publique. Notre municipalité désire saisir

365 *l'opportunité de cette tribune aux fins de faire valoir son intérêt marqué pour ce site privilégié, et ce, en soutenant que le recours à une décontamination complète s'impose.*

370 *Nous vous remercions de l'intérêt que vous accorderez aux présentes et nous vous prions de recevoir, Madame la ministre, l'expression de nos sentiments distingués.*

375 C'était accompagné d'une résolution datant de juillet 2010 : *Demande d'audience publique concernant la restauration de la berge bordant le site de l'ancienne usine d'alliages ferromanganèse Beauharnois;*

380 *Attendu que la Ville de Beauharnois a pris connaissance du projet de restauration environnementale de la berge bordant le site d'une ancienne usine d'alliages de ferromanganèse à Beauharnois lors d'une rencontre d'information organisée par le BAPE le 8 juin 2010;*

385 *Attendu que le site à restaurer était anciennement propriété de la compagnie Elkem Métal, aujourd'hui propriété de Les Investissements René St-Pierre Ltée;*

390 *Attendu que le site est situé en rive du lac Saint-Louis;*

395 *Attendu que la compagnie Elkem Métal est le promoteur du projet de restauration de la berge;*

400 *Attendu que la Ville de Beauharnois peut demander à la ministre responsable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de tenir une audience publique;*

405 *Attendu qu'il est dans l'intérêt des résidants de Beauharnois, de la Ville de Beauharnois, qu'une audience publique soit tenue aux fins d'assurer la restauration complète du site de l'ancienne usine Elkem;*

410 *Attendu que les berges du lac Saint-Louis font partie du patrimoine naturel des résidants de la Ville de Beauharnois;*

415 *Il est proposé par Jocelyne Rajotte, appuyé par Bruno Tremblay et unanimement résolu que le directeur général soit autorisé à formuler auprès de la ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, une demande visant la tenue d'une audience publique visant le projet de restauration environnementale de la berge bordant le site d'une ancienne usine d'alliages de ferromanganèse à Beauharnois.*

420 Ça fait assez de fois que je le dis que c'est une usine d'alliages de ferromanganèse.

405 **LE PRÉSIDENT :**

Merci infiniment, Monsieur le maire. Merci.

410 **M. CLAUDE HINEAULT :**

Ça clôt ma présentation pour le moment, Monsieur le commissaire.

415 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

420 **M. CLAUDE HINEAULT :**

Merci beaucoup.

425 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie. Alors, par ordre, toujours, de réception des requêtes, j'invite madame Élisabeth Hone et son mari à venir faire lecture de leur requête.

430 **Mme ÉLISABETH HONE :**

Mon mari va rester assis.

435 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Avec plaisir. Madame Hone, bonsoir!

Mme ÉLISABETH HONE :

440 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute.

440 Mme ÉLISABETH HONE :

Alors, la lettre s'adressait bien sûr à madame Line Beauchamp qui était, à ce moment-là, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Édifice Marie-Guyart, et cetera. Alors :

445 Objet : BAPE – Restauration de la rive du fleuve Saint-Laurent à l'endroit appelé lac Saint-Louis à Beauharnois, par la compagnie Elkem Métal.

450 Madame la ministre,

455 Nous vous demandons une audience publique sur ce projet. C'est à titre de propriétaire unique de la Pointe Saint-Louis à Beauharnois que je m'adresse à vous. Notre terrain est contigu à celui d'Elkem et nous avons près d'un kilomètre de rive située en aval de ce site.

460 À la séance d'information tenue le 8 juin 2010 à Maple Grove près de Beauharnois, nous étions présents, mon mari Jacques Bellemare et moi, et aussi notre fils, Nicolas Bellemare, qui est intervenu auprès des porte-parole du dossier.

465 Ce projet de restauration des berges est à notre avis très positif dans son ensemble. Cependant, nous avons des questions à soumettre au BAPE.

470 Une certaine quantité de scories a été rejetée sur notre terrain par Elkem, ce qui n'a pas été mentionné le 8 juin 2010. Des scories ont également été déversées dans le fleuve près de notre terrain, mais selon le projet actuel « on ne touche pas à l'eau. » C'est la réponse qu'on nous a apportée ce soir-là.

475 De plus, sur notre terrain, on trouve quelques espèces végétales rares, dont certains spécimens sont situés tout près du site Elkem. Leur protection doit être assurée par les travaux à venir. Ces espèces ont été identifiées entre autres par des botanistes qui sont en contact avec notre fils François Bellemare.

480 Enfin, notre fils Dominique Bellemare – qui est ici présent ce soir – a procédé à une analyse de l'étude d'impact du projet Elkem et il vous fait parvenir son texte sous pli séparé.

Il est donc évident, Madame la ministre, que nous avons des questions à poser au BAPE, des points à préciser et, éventuellement, des suggestions à faire. C'est pourquoi nous vous demandons une audience publique.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous présentons nos salutations.

Élisabeth Hone, et ma famille : Jacques Bellemare, mon mari, qui a signé, avocat retraité et professeur retraité en droit à l'Université de Montréal; et les autres sont mentionnés sans avoir signé, plusieurs étant en vacances à ce moment-là.

485 Alors, François Bellemare, c'est lui qui a un contact avec les botanistes, son numéro de téléphone; Dominique Bellemare, qui est ici présent ce soir, avocat, diplômé en biologie, section écologie, et texte à venir sur l'étude d'impact et son téléphone; Nicolas Bellemare, avocat, présent à la réunion du 8 juin 2010; il y a aussi Alain Bellemare, Anne-Marie Bellemare et Sylvain Bellemare, plusieurs de ces personnes étant en vacances au moment de l'envoi de cette lettre.

490 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

495 Et j'imagine qu'ils sont rentrés sains et saufs avec la rentrée des vacances. Bon, très bien.

Alors, on a un troisième requérant d'audience, monsieur Dominique Bellemare, que madame sa mère a évoqué son nom tout à l'heure.

500 Alors, Monsieur Bellemare, on vous écoute.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

505 Merci, Monsieur le commissaire, promoteurs, le BAPE et tout le monde. Avant de faire la lecture de ma lettre, lorsque j'ai lu le projet, il y avait... des fois, on parlait de section et des fois de secteur, alors dans ma lettre, il y avait certaines erreurs de numérotation.

LE PRÉSIDENT :

510 Ce n'est pas grave.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Je vais vous la lire avec les erreurs corrigées et, si nécessaire, je pourrai la...

LE PRÉSIDENT :

Ce qui nous intéresse c'est de faire lecture seulement de la requête telle qu'envoyée.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

520 D'accord, parfait. D'accord, mais je vous dis que je vous ai corrigé les chiffres parce que sinon...

LE PRÉSIDENT :

525 Oui, oui, très bien. Mais maintenons-nous à ça pour l'instant.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

530 Parfait. Alors, bon, je vais vous faire part du nom de la ministre de son adresse. Alors :

Objet : BAPE – Restauration de la rive du fleuve Saint-Laurent (lac Saint-Louis) à Beauharnois par la compagnie Elkem Métal.

535 *Madame la ministre,*

540 *Le soussigné vous fait parvenir la présente à son nom personnel. Ma mère, Élisabeth Hone, est propriétaire du terrain contigu au projet annoncé. Je suis moi-même résidant de l'un des bâtiments du terrain. En effet, ma famille possède près d'un kilomètre de rive en aval du projet et je me considère donc comme étant fortement interpellé par ce projet. Le terrain de notre famille se trouve directement dans la « zone d'étude » du projet.*

545 *Suite à la lecture de l'étude d'impact du projet remis par la compagnie lors de la séance de consultation du 8 juin dernier à laquelle ma mère, mon père et mon frère Nicolas Bellemare ont assisté, je suis fortement étonné que ce projet semble être en préparation depuis 2004, et ce, sans que nous n'ayons été consultés de quelque façon que ce soit. Le soussigné s'était plaint à quelques reprises de l'amoncellement graduel de scories depuis la fin des années 70. Dans les années 80, une équipe du ministère de l'Environnement du Québec était même venue sur les lieux pour constater la situation.*

550 *Le terrain de ma famille a d'ailleurs reçu une quantité importante de scories que la compagnie Elkem a toujours refusé d'enlever alors qu'une simple pelle mécanique pouvait les retirer.*

555 *Le soussigné, avocat, également titulaire d'un diplôme en biologie (spécialité en écologie) a étudié le projet et l'étude d'impact. Quoique d'une manière générale je me réjouis que ces berges soient restaurées, nous relevons néanmoins plusieurs points dans ladite étude qui méritent des remarques ou des commentaires, bien que le projet s'avère intéressant, et ce projet, tant au niveau des faits, des hypothèses que des conclusions.*

560 Par exemple :

565 *Lorsqu'il est mentionné à divers endroits dans cette étude que les scories ne se retrouvent nullement sous l'eau (dans le lac Saint-Louis et/ou le fleuve Saint-Laurent) ceci est faux. Je me suis rendu sur le site en question – en bateau – la semaine dernière, et des quantités non négligeables de scories se retrouvent sous la surface de l'eau. De plus, une partie du fleuve a été comblée, soit dans la section 5 de l'étude et également dans le secteur 4. Les conclusions quant aux photos aériennes des années 1930 et 1949 me semblent hâtives et non concluantes, et le soussigné et d'autres personnes pourront témoigner des versements de scories dans le lit du fleuve. De plus, on peut souligner que cette présence de scories sous la surface de l'eau serait bien plus importante si le fleuve était à son niveau d'eau normal. Si nous utilisions le niveau d'eau centenaire, ce serait beaucoup plus important. On remarque également dans les plans cadastraux une portion de terrain (se situant dans la partie du secteur 5 de l'étude, immédiatement contigu au terrain de ma mère) qualifiée de « fill » (soit du remblayage) à l'extérieur du terrain de la compagnie. Lors de la séance d'information du 8 juin, ce terrain était qualifié de « res nullius » c'est-à-dire n'appartenant à personne. Ceci devrait constituer une preuve irréfutable du remplissage d'une partie du fleuve Saint-Laurent.*

570 *2) Également, on minimise fortement la possibilité actuelle d'érosion des scories. Dans certaines parties du secteur 5, et de façon forte dans le secteur 4, à la partie ouest de la station de pompage, les scories sont graduellement transformées en gravier puis en sable par l'action du vent, de l'eau et des glaces;*

575 *580 3) Je suis donc surpris du peu d'ampleur du projet quant à l'enlèvement des scories, qui, à mon avis, devrait être beaucoup plus poussé. Par ailleurs, si le projet veut respecter, du moins en partie, l'ancienne topographie du milieu – et je souligne – il est possible que les coûts soient moins élevés, car sous les scories, nous retrouverons très probablement, au moins dans les secteurs 3 et 4, une « minifalaise » de grès, et il est possible qu'elle puisse être dégagée une fois les scories enlevées, ce qui diminuerait les coûts quant à la terre et aux végétaux à aménager.*

585 *590 4) On semble écarter à plusieurs reprises la présence d'espèces menacées ou vulnérables dans la zone d'étude, soit par une interprétation hâtive de certaines données existantes, soit par ignorance de faits supplémentaires, alors que la propriété de ma famille en héberge, parfois dans une zone très voisine du site de l'Elkem. L'analyse des données présentée semble avoir été faite fort succinctement. J'ai moi-même répertorié au fil des années un nombre important d'espèces végétales et animales. Certaines de ces données se retrouvent dans des annexes de l'étude, en particulier les données botaniques suite à une étude commandée par mon frère François et certaines mentions ornithologiques que j'ai effectuées au fil des années. En particulier, l'inventaire de l'avifaune est beaucoup plus important dans la zone d'étude. Quant à la flore – et je souligne – il importe de rappeler que sur les douze espèces d'arbres menacés ou vulnérables au Québec, cinq se retrouvent sur notre propriété. Dans le cas de quatre de ces espèces, deux se retrouvent à 100*

600 mètres ou moins du site et deux à quelques mètres du dépôt de scories. L'un des deux seuls individus d'aubépine suborbiculaire connue au Québec se trouve à proximité immédiate du dépôt de scories, et l'autre individu connu est également sur notre propriété. On y retrouve également le seul peuplement connu de chêne bicolore situé au sud du fleuve Saint-Laurent. Nous avons constaté également la présence d'un mammifère vulnérable ou menacé mentionné dans l'étude, soit le petit polatouche, qui est mentionné dans l'étude d'impact.

605 5) Dans l'étude d'impact, on écarte également les risques de contamination par le manganèse en déclarant « coupable » le tuyau de l'ancien système antipollution. En effet, des scories se retrouvent sur une partie de notre propriété qui est elle-même un milieu humide. Je vais recommander à ma mère de demander des analyses de sédiments, de même que des sols. Je vais également recommander à ma mère d'exiger l'enlèvement des scories de notre propriété et la restauration des sites affectés. Les niveaux de manganèse mentionnés dans l'étude d'impact retrouvés dans le remblai noir comportent des taux excessivement élevés (jusqu'à 500 000) dépassant considérablement le seuil de traitement des sols qui est à 11 000. Il nous semble donc opportun que le BAPE étudie cette question.

610 6) Cette étude d'impact affirme aussi que dans le voisinage immédiat du site, il n'y a aucun site archéologique et/ou historique, ou aucun bâtiment représentant une importance architecturale quelconque. Or, je tiens à souligner que notre propriété a été répertoriée par le département d'archéologie de l'Université de Montréal et que des centaines d'artéfacts amérindiens ont été retrouvés et répertoriés. De plus, notre résidence principale est bien connue et répertoriée pour son caractère architectural exceptionnel, sans compter son importance historique locale.

615 7) J'ai également des réserves sur le calendrier d'exécution des projets, tant pour les résidants de l'étude que pour les impacts sur la faune. J'ai également des commentaires à faire quant à certains aménagements, en particulier afin de rendre la présente utilisation du site moins voyante, du fleuve comme de la rive.

620 C'est pourquoi j'appuie totalement, Madame la ministre, la demande de ma mère de demander de tenir une audience publique du BAPE quant au projet en question. À titre de résidant et de citoyen, je demande également la tenue d'une audience publique. Toutefois, si les membres de ma famille et le soussigné sommes les seuls requérants, et dans un souci de gestion responsable des deniers publics, je demeure ouvert à une médiation préalable.

630 C'est évident que cette dernière phrase-là n'est pas importante. Et voilà. Merci.

LE PRÉSIDENT :

635 D'accord. Merci à vous. Justement, je profite de la toute dernière phrase que monsieur Bellemare a mentionnée, il arrive parfois, le mandat de la commission devant vous est un mandat

645 d'enquête et d'audience publique, mais il arrive souvent, disons... une des valeurs ajoutées, ou ça fait partie de la valeur ajoutée des travaux d'une commission comme celle qu'on a aujourd'hui, c'est d'ouvrir la possibilité de communication entre les parties, créer le contexte de proximité et de connaissance mutuelle qui pourrait effectivement favoriser le rapprochement, l'apaisement des tensions et le rapprochement de points de vue, de façon à ce que l'intérêt public et privé soit bien servi à travers l'exercice.

650 Alors, la commission fournit ce genre de contexte qui serait difficile à assurer autrement. Et donc, ça mérite d'être signalé aussi. Si ça arrive, grâce à nos travaux ensemble, tant mieux. J'en serais très heureux d'avoir contribué à l'émergence d'un rapprochement de cette nature-là.

655 Il me reste, avant d'inviter monsieur Bertrand à faire une présentation sommaire, mais suffisamment éclairante du projet, de vous dire aussi, comme dernière consigne : il faut que tout me soit adressé à moi. Donc, que ce soit des questions ou que ce soit des réponses de la part de l'équipe de monsieur Bertrand ou des personnes-ressources, tout doit m'être adressé, de manière à éviter les échanges bilatéraux.

660 Alors, j'espère que c'est une règle qu'on va – j'ose croire qu'on va respecter tout au long des travaux qu'on a à mener ensemble.

665 Alors, il me reste maintenant monsieur Léo Bertrand. À vous la parole, pour une présentation rapide, mais suffisamment complète du projet. Merci.

M. LÉO BERTRAND :

670 Merci, Monsieur le commissaire. Bonsoir à tous! Mon nom est Léo Bertrand, à mes côtés, il y a madame Anne-Marie Goulet et monsieur Bruno Welfringer, deux représentants de la firme HDS Environnement mandatée par Elkem, qui compléteront la partie technique de ma présentation.

675 Je m'adresse à vous au nom de la compagnie Elkem dont le siège social est à Chicoutimi. En 1984, Elkem a fait l'acquisition de l'usine située à Beauharnois en bordure du lac Saint-Louis, comme vous le voyez ici sur la photo aérienne.

Cette usine était opérée par Union Carbide Canada. La compagnie Elkem a exploité cette usine jusqu'en 1991. On y fabriquait du ferromanganèse et du silicomanganèse. J'ai travaillé à l'usine entre 79 et 88 comme directeur général. Dans le cadre des opérations de l'usine, des matériaux constitués de scories non commerciales ont été étendus sur la propriété dans le but d'égaliser le terrain. Il s'agissait d'une pratique courante à l'époque.

680 En 95, Elkem a vendu la propriété à Centre de recyclage Beauharnois et à Excavation René St-Pierre. Elkem a alors pris un engagement auprès du MDDEP pour restaurer les 815 mètres de la

berge aux frais de la compagnie, d'où la justification du projet que mes collègues vous présenteront plus en détail tout à l'heure.

685 Depuis 1998, de nombreuses études ont été réalisées par divers consultants dans le but de bien caractériser le milieu et de développer une solution durable et écologiquement avantageuse, visant à gérer la présence de scories en bordure du lac Saint-Louis. Comme les travaux de stabilisation de rive pourraient être réalisés sur plus de 300 mètres de longueur à l'intérieur de la limite de récurrence des eaux de 2 ans, il s'agit d'un projet soumis au processus d'évaluation environnementale en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

690 Bien que le projet comporte des imperfections, nous croyons qu'il comprend davantage de points forts et les répercussions seront bénéfiques et durables pour l'environnement. Monsieur Bruno Welfringer va vous décrire d'abord le projet puis les deux variantes retenues pour restaurer la berge. Madame Anne-Marie Goulet vous présentera, de son côté, les possibles répercussions environnementales et les mesures suggérées pour atténuer les impacts, ainsi que l'échéancier, les coûts et les mesures de suivi. On se fera un plaisir de répondre à vos questions à la fin de ces présentations.

700 **M. BRUNO WELFRINGER :**

Donc, bonsoir à tous! Merci d'être présents ce soir, et je vais tout de suite commencer par vous présenter le projet.

705 Donc, comme le mentionnait monsieur Bertrand, on s'est intéressé au projet de restauration de la berge de l'ancienne usine d'Elkem le long du lac Saint-Louis et on a considéré, pour cela, une zone d'étude circulaire d'un rayon d'environ un kilomètre, centrée sur l'ancienne usine.

710 Avant d'aller plus loin dans la présentation, je vais prendre le temps de définir trois termes qui vont revenir souvent au cours de la soirée, j'imagine. Tout d'abord, les scories : il faut savoir que ce sont des anciens résidus de fonderie qui provenaient des procédés d'Elkem. Donc, ce sont des gros blocs de matériaux d'apparence verdâtre – et on en a quelques fragments ici en avant comme exemples.

715 Ensuite, on va parler beaucoup de remblais de scories. Ça, c'est une couche constituée de fines particules de ces blocs de scories qui a été étalée sur le terrain au cours des années d'exploitation par Union Carbide et Elkem. Donc, qui a été étalée sur le terrain pour l'égaler ou pour le niveler.

720 Et, finalement, on va parler de restaurer la berge dans ce projet. Donc, quand on dit berge, on comprend le talus escarpé le long du lac Saint-Louis, ainsi que les 10 mètres de replat à partir du haut du talus vers l'intérieur des terres.

725

La présentation va se dérouler comme suit, c'est-à-dire qu'on va tout d'abord décrire le projet, puis je passerai la parole à Anne-Marie qui vous présentera les répercussions, les mesures d'atténuation que l'on propose, ainsi que le déroulement du projet qui comprend l'échéancier, les coûts et la surveillance et le suivi environnementaux.

730

En ce qui concerne la description du projet, il faut savoir que le site de l'ancienne usine d'Elkem a été l'objet de nombreuses études de caractérisation environnementale par le passé, que ce soit au niveau des remblais de scories, au niveau des eaux souterraines – il y a eu un suivi de la qualité de l'eau souterraine depuis 1990, environ, jusqu'à 2005 – et il y a également une analyse de risque sur le site qui a été faite par la compagnie Riscan en 98. L'ensemble de ces documents représente environ une vingtaine d'études.

735

740

Aujourd'hui, le projet dont on parle consiste à restaurer la berge donc le long du lac Saint-Louis, et comme le mentionnait monsieur Bertrand dans son introduction, il fait l'objet d'une évaluation des impacts sur l'environnement. Ce processus nous a amenés à tout d'abord remettre au ministère de l'Environnement notre rapport d'évaluation principal, en juin 2009, qui comporte les sections suivantes, comme : la description du milieu récepteur; la description du projet et des variantes que l'on retient; l'analyse des impacts du projet sur l'environnement; et la surveillance et le suivi qui seront effectués. Ensuite, il y a eu des échanges de questions - réponses avec le comité interministériel qui a mené à la publication de deux addenda, donc en 2009 et 2010.

745

750

755

La première étape d'un processus d'évaluation des impacts sur l'environnement consiste à décrire le milieu récepteur dans lequel on se trouve, donc à savoir, le milieu à l'intérieur de la zone d'étude qu'on vous présentait dans la première diapositive. Donc, la première partie constitue le milieu biophysique. Ici, comme on se trouve en bordure du fleuve Saint-Laurent, on a notamment regardé au niveau des courants, de la qualité de l'eau dans le lac Saint-Louis, mais on a regardé également des choses plus générales, comme le climat de la région ou la géologie.

On s'est également intéressé à la faune et à la flore présentes sur le site ou dans la zone d'étude, et il faut noter que le site fait partie d'une zone industrielle lourde depuis longtemps et qu'on ne retrouve pas, je dis bien sur le site, d'espèces floristiques particulièrement intéressantes ou rares en tant que telles.

760

Finalement, on s'est intéressé, pour une grosse partie du rapport, aux remblais de scories qui ont été étalés sur le site. On a notamment conclu que ces remblais de scories n'étaient pas des matières dangereuses étant donné qu'elles ne lixiviaient pas, qu'elles n'étaient pas inflammables ni combustibles.

Ici, nous pouvons voir, par exemple, des photos qui ont été prises sur le site, donc d'un bloc de scories ici, avec l'apparence verdâtre quand on donne un coup de masse dessus, ou ici on voit la couche de remblai noir, que l'on appelle, qui est les remblais de scories. Donc, c'est cette couche ici

765 de remblai de scories et puis dessous, on voit une couche un peu plus brun pâle, les remblais brun pâle qu'on les appelle dans le rapport, qui sont également des remblais industriels contenant une proportion moindre de scories.

770 Finalement, dans un deuxième temps, on s'est intéressé au milieu humain au niveau de la description du milieu récepteur, donc notamment en regardant au niveau de la ville de Beauharnois, les habitations les plus proches, et cetera. On s'est également intéressé par rapport à l'archéologie sur le site, et il faut savoir qu'il y a une étude archéologique qui a été faite pour évaluer le potentiel archéologique du site, donc c'est paru dans le deuxième addenda, si je me souviens bien.

775 Cette figure ici vous présente le site actuellement. Donc, avec l'ancienne usine d'Elkem au centre, qui est un grand bâtiment blanc, que vous devez sans doute connaître. Le site se situe entre la route 132, au sud, et le lac Saint-Louis au nord, et la berge que l'on entend restaurer ici, les 815 mètres que l'on parle, c'est cette zone grisée que l'on retrouve tout le long du lac Saint-Louis. Pour des raisons pratiques, nous l'avons divisée en cinq secteurs parce que dépendamment de la solution qu'on retient, on n'optera pas pour la même restauration suivant le secteur dans lequel on se trouve.

780 **LE PRÉSIDENT :**

785 Puis-je vous arrêter juste un instant?

785 **M. BRUNO WELFRINGER :**

Oui, bien sûr.

790 **LE PRÉSIDENT :**

Pour demander à monsieur Bellemare d'indiquer à quel endroit, à quelle extrémité commence la propriété de madame votre mère?

795 **M. DOMINIQUE BELLEMARE :**

Environ ici.

800 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Très bien. Merci.

M. BRUNO WELFRINGER :

805 Donc, tout d'abord, à l'ouest du site, on retrouve le secteur 1, donc l'ouest du site c'est ce qui est le plus proche du barrage de Beauharnois, donc le secteur 1, qui a une longueur d'environ 55 mètres de long. On retrouve quelques arbres sur ce secteur et il est notamment caractérisé par la présence d'un muret de béton qui court tout du long. Donc, on retrouve la végétation principalement au-dessus du muret et au-dessous, ce sera principalement des blocs de roche.

810 Ensuite, il y a le secteur 2, d'une longueur un petit peu plus petite de 40 mètres, qui est caractérisé par un enrochement très important avec des gros blocs de roche, et la présence d'arbustes au sommet du talus.

815 Ensuite, le secteur 3, qui est caractérisé par un talus légèrement moins incliné avec une pente d'environ 40 degrés. Ce secteur fait environ 230 mètres de long et on ne retrouve pas beaucoup d'arbustes ni d'arbres au sommet du talus. On remarque ici la présence d'une dalle de béton qui permet, dans le fond, l'utilisation du port en eau profonde qui se situe juste en face dans le lac Saint-Louis.

820 Ensuite, le secteur 4, et le secteur le plus long, qui fait environ 390 mètres de long. On retrouve dans ce secteur de nombreux arbres au sommet du talus ou dans le talus, même. Il y a également des blocs de roche dans le talus pour assurer la stabilité et on a une pente d'environ 60 degrés. On remarque également la présence du roc qui affleure à certains endroits.

825 Finalement, le secteur 5, le plus à l'est, est également caractérisé par une pente relativement importante de 60 degrés. On retrouve des arbres en haut du talus ainsi que des gros blocs qui permettent la stabilisation. Le replat, pour vous donner une idée quand on parle de restaurer la berge, donc le talus plus le replat de 10 mètres, ça viendrait ici jusqu'à l'autre côté du chemin.

830 Donc, la deuxième étape du projet d'évaluation des impacts consiste à regarder, dans le fond, un projet principal que l'on va proposer et des variantes que l'on va soit conserver, soit écarter. Le projet principal, dans notre cas, ça va être le recyclage des remblais de scories et de revégétaliser la berge par des espèces indigènes. On a également proposé une variante 1 qui consiste à confiner les remblais de scories avec des matériaux propres et végétaliser la berge par des espèces indigènes.

840 Finalement, on a également considéré d'autres variantes, comme recouvrir les remblais à l'aide d'une géomembrane, excaver les remblais de scories jusqu'au roc et le laisser à nu ou la solution de ne rien faire. Mais ces variantes ont rapidement été écartées étant donné que recouvrir les remblais de scories d'une géomembrane ne permettrait d'implanter que des espèces herbacées et non des arbres et des arbustes, ce qui n'était pas notre objectif. Et excaver les remblais de scories et laisser le roc à nu ou ne rien faire n'étaient pas des solutions envisageables pour Elkem.

845

On s'est donc consacré uniquement au projet principal de recyclage des remblais ainsi qu'à la variante 1 de confinement qui viendra dans le cas où on ne trouvera pas de recycleur ou si jamais le marché des métaux est défavorable au moment de la réalisation du projet.

850

Je vais maintenant brièvement vous expliquer les détails du projet, que ce soit au niveau du projet principal de recyclage ou au niveau de la variante 1 de confinement. Donc, si jamais on prend le projet principal de recyclage des remblais de scories, il faut savoir que ça va être différent selon qu'on se trouve dans l'est du site, donc dans les secteurs 4 et 5, ou dans l'ouest du site, dans les secteurs 1, 2 et 3.

855

En effet, dans l'est du site, on retrouve une épaisseur des remblais de scories plus importante, de l'ordre de 4 à 5 mètres, et donc, ici, nous viendrions enlever tous les remblais de scories, si jamais on les recyclait, on viendrait enlever tous les remblais de scories, donc ici jusqu'au pointillé, et on viendrait remettre des matériaux propres sur le site, en adoucissant la pente, pour permettre d'avoir une berge plus stable.

860

Une fois qu'on aurait remblayé tout ça avec des matériaux propres, on viendrait enrocher le bas du talus jusqu'à la ligne des hautes eaux de deux ans et on viendrait planter des arbustes entre certains blocs de roche pour assurer la stabilité et embellir le paysage.

865

Dans le haut du talus, on viendrait planter des rangs de plançons, ça va être tout simplement des branches de saule, au fait, qu'on viendrait installer, ce qui est une technique de génie végétal qui permet de stabiliser la berge également. Sur le replat, on viendrait simplement planter nos trois strates de végétation, à savoir les arbres, les arbustes et les plantes herbacées.

870

Dans l'ouest du site, dans les secteurs 1, 2 et 3, l'épaisseur de remblais de scories est un peu moindre, de l'ordre d'un mètre environ. Et donc, c'est économiquement moins intéressant de les recycler. Dans ce cas-là, on viendrait seulement enlever les gros blocs de scories qui sont un peu comme... qui ne sont pas très beaux dans le paysage, donc dans le fond on viendrait les enlever, ceux qui sont présents dans le talus, on les remplacerait soit par des blocs de roche, soit par des matériaux. Sur le replat, on viendra installer une couche de 25 centimètres de matériaux propres sur laquelle on viendra installer nos trois strates de végétation, donc les arbres, les arbustes et les herbes. Les plantes herbacées.

875

Il faut savoir qu'à peu près 40 000 tonnes de scories seraient recyclées si jamais on prenait l'option de recyclage, donc c'est surtout dans les secteurs 4 et 5.

880

Maintenant, au niveau de la variante 1, qui est le confinement des scories, étant donné qu'ici on n'excaverait pas les remblais de scories, on viendrait simplement enlever les blocs dans le talus de scories, pour les remplacer soit par des blocs de roche, soit par des arbustes; sur le replat, on

viendra installer notre couche de 25 centimètres de matériaux propres et implanter nos trois strates de végétation, donc nos arbres, nos arbustes et nos espèces herbacées.

885

Je vais maintenant passer la parole à Anne-Marie pour qu'elle vous présente les répercussions du projet.

890

Mme ANNE-MARIE GOULET :

895
Donc, je vais vous présenter les impacts positifs du projet, c'est des impacts durables et bénéfiques pour l'environnement. D'abord, ça va améliorer la qualité des sols. Si on recycle, on va retirer les scories et on va ajouter des matériaux propres ou sinon ça va être confiné, donc ça va isoler les scories du reste.

900

Ensuite, on va végétaliser la berge par 5 000 arbres et arbustes qui seraient plantés en quinconces. On choisit des espèces indigènes qui seraient résistantes aux maladies, ce qui va assurer une stabilité de la berge, en plus d'augmenter la biodiversité, de créer une barrière contre les sédiments et l'érosion des sols, en plus de créer un habitat plus propice pour la faune.

905

Une dizaine d'emplois seraient créés durant les travaux.

910

Il y a quelques impacts négatifs que nous jugeons faibles et négligeables et de courte durée, nous allons voir par après les mesures d'atténuation que l'on propose. Donc, il va avoir... durant les travaux, ça pourrait affecter la qualité de l'eau, la qualité de l'air, il y aurait une augmentation de véhicules lourds, notamment si le recyclage se fait, sur la route 132, de l'ordre de 6 % environ plus de camions. Il y aurait une augmentation de bruit, mais étant donné que c'est un site industriel où déjà il y a des opérations du même genre qui s'opèrent, donc ça risque d'être quand même faible, et il y aurait un impact visuel pour les plaisanciers durant les travaux.

915

Le couvert végétal devrait évidemment être enlevé durant les travaux. Et c'est sûr que ça va perturber la faune locale durant les travaux.

915

Donc, on propose plusieurs mesures d'atténuation pour répondre aux impacts négatifs. D'abord, les travaux seraient faits durant le jour en fonction de la réglementation municipale.

920

LE PRÉSIDENT :

Madame Goulet, est-ce que c'est possible de préciser, les travaux s'étaleraient sur quelle longueur de temps, pendant quelle période?

925 **Mme ANNE-MARIE GOULET :**

En fait, c'est prévu de juin à octobre, les travaux. Je vais vous en parler un peu plus en détail par après.

925 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Excellent, d'accord.

930 **Mme ANNE-MARIE GOULET :**

935 Ensuite, il n'y aurait aucun changement d'huile ou ravitaillement de carburant sur la berge. Pour ce qui est des espèces amphibiens ou reptiles, la période sensible est pour le mois d'avril, donc ça ne coïncide pas avec la période de nos travaux et si jamais on en rencontre, les travaux seraient interrompus momentanément.

Pour ce qui est de l'habitat du poisson, comme maître Bellemare l'a présenté, on ne va pas travailler dans l'eau, on va toujours travailler au-dessus de la ligne des hautes eaux, sauf si on fait le recyclage des scories dans la section 4. Mais on va toujours rester... on va toujours travailler à sec.

940 Ensuite, vous devez savoir... bien, le site d'Elkem est à proximité d'une aire de protection pour les oiseaux migrateurs, donc les oiseaux aquatiques, pardon, donc le cormoran à aigrette est une espèce protégée et donc, si on voit des cormorans à moins de 100 mètres, les travaux seraient interrompus. Et au préalable des travaux, un inventaire des nids et des œufs serait réalisé.

945 Donc, le déroulement du projet : si le projet principal du recyclage a lieu, donc en juin et juillet, on commencerait par restaurer le talus et végétaliser le talus. Ensuite, on va excaver et confiner les scories et végétaliser le replat par après. Il va y avoir un suivi environnemental qui va s'effectuer durant les deux années subséquentes.

950 Si la variante 1 est retenue, le confinement, ça va être les mêmes étapes, mais un peu plus court et il va toujours y avoir deux années de suivi environnemental qui va être réalisé.

955 Donc, les coûts : le projet de recyclage est établi à environ 600 000 \$ tandis que le coût pour le confinement est évalué à 325 000 \$. Donc, pour enlever les 40 000 tonnes de scories présentes sur le site, c'est sûr que ça fait augmenter les coûts et d'ajouter 30 000 tonnes de matériaux propres, ça aussi, ça augmente les coûts pour le recyclage.

960 Donc, la surveillance et le suivi vont être assurés par le promoteur et le consultant en environnement. Il va toujours y avoir des équipements pour les travailleurs. Il y a un plan de mesures

d'urgence qui est déjà étayé dans l'étude d'impact et on va s'assurer que les végétaux plantés ne souffriront pas en cas de canicule, par exemple.

965 Durant le suivi des deux ans après les travaux, il va y avoir une vérification des plans voir s'ils ont survécu à l'hiver et ils vont être remplacés s'ils sont affectés, et il va y avoir des fertilisations printanières qui vont être effectuées.

970 975 Donc, en conclusion, nous croyons sincèrement que c'est un projet de restauration de berge sur un site industriel qui va être bénéfique pour l'environnement pour plusieurs raisons. D'abord, il y aurait du recyclage des remblais qui pourrait être retenu, une implantation de plus de 5 000 arbres et arbustes qui serait réalisée, ce qui augmenterait la biodiversité en plus de créer un habitat faunique plus propice. Le tout aiderait à la stabilisation de la berge et diminuerait l'érosion et il y aurait quelques emplois qui seraient créés.

980 Les impacts négatifs, nous croyons que c'est mineur puisque c'est de courte durée et qu'il y a des activités semblables qui se déroulent déjà à proximité.

985 Si vous avez des questions...

LE PRÉSIDENT :

Bien. Alors, merci, Madame Goulet, Monsieur Welfringer, Monsieur Bertrand. Vous allez nous passer une copie de la présentation, vous allez laisser à la commission une copie de la présentation si ce n'est pas déjà fait. Merci beaucoup.

990 995 Alors, bien les questions suivront. On va prendre une pause de 15 minutes et pendant cette pause-là, madame Julie Olivier, en arrière, se fera un plaisir de vous inscrire si vous désirez venir poser des questions par la suite. À tout à l'heure.

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

On va reprendre maintenant avec les questions. Selon le registre, j'invite d'abord monsieur Daniel Hachez à venir prendre la parole pour poser deux questions. Vous pourrez vous réinscrire de nouveau, comme je vous ai dit.

1000 **M. DANIEL HACHEZ :**

Bonsoir!

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Hachez, on vous écoute.

1010 **M. DANIEL HACHEZ :**

Ma première question c'est au niveau de l'antipollution. Le drain qui s'en allait direct au bord du lac Saint-Louis, est-ce que ça a été sondé à quelle profondeur descendaient les boues de la fournaise?

1015 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, Monsieur Bertrand, vous avez compris la question?

1020 **M. LÉO BERTRAND :**

Juste pour préciser, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. La profondeur des boues qui sont dans le lac ou...?

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Vous dites que, et quelque part dans l'étude, on dit : le système antipollution de l'époque était à l'origine de certains déversements dans le lac. Alors, la question de monsieur Hachez porte sur ça.

1030 **M. LÉO BERTRAND :**

Oui. Il y a eu des déversements accidentels. Évidemment, on appelle ça toujours accidentel lorsque le système fait défaut puis qu'il faut réparer avant de le remettre en marche, sinon on n'aurait pas été en mesure de faire fonctionner le système d'antipollution. Alors, oui, il y a eu des déversements au cours des années.

1035 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Hachez, votre question précisément porte sur...? C'est quoi la question précise que vous avez à propos de ça?

1040 **M. DANIEL HACHEZ :**

À propos de ça, c'est de savoir si ça l'a été étudié jusqu'à où que ça a descendu puis jusqu'à où que ça allait...

1045 **LE PRÉSIDENT :**

À l'intérieur, sur le littoral.

1050 **M. DANIEL HACHEZ :**

... sous le fleuve.

1055 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, la question : avons-nous une idée sur l'envergure de ce problème?

1060 **M. LÉO BERTRAND :**

Oui.

1065 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, si on peut avoir plus d'information par rapport à sa caractérisation?

M. LÉO BERTRAND :

1065 On va vous présenter une capsule.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. LÉO BERTRAND :

Mais ça ne fait pas partie du projet.

1075 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Et, écoutez, tel que convenu, je vais permettre des questions qui nous permettraient de comprendre le contexte du projet, dans la mesure où je juge que la question est pertinente pour

1080 comprendre le contexte, on va la permettre, sans pour autant aller trop loin, parce qu'il faut quand même... on a un projet qui est le principal objet de notre mandat, mais ça, c'est des questions de contexte que j'estime pertinentes.

Oui? Alors, on vous écoute.

1085 **M. BRUNO WELFRINGER :**

1090 Oui, c'est ça. Bien, comme le mentionnait monsieur Bertrand, il y a eu des déversements du système antipollution dans le lac Saint-Louis au niveau d'un ancien exutoire, donc nous on a caractérisé – c'était une des questions, à vrai dire, du ministère de l'Environnement, bien du comité interministériel, donc de caractériser les sédiments en face de l'ancienne usine.

1095 Donc, ça a été fait en décembre 2008, et suivant une entente avec le ministère, on a convenu d'échantillonner à six places, à différentes distances de la berge, et à deux places pour prendre des échantillons témoins. Donc, on a des résultats de caractérisation qui nous montrent qu'il y a une contamination multiple pour plusieurs métaux, notamment pour le manganèse, et devant l'ancien exutoire, principalement. Mais il faut savoir, comme le mentionnait monsieur Bertrand, que cette gestion des sédiments est hors projet.

1100 Donc, sur cette carte ici, on peut voir les différents endroits où on a échantillonné, donc ici on a, un peu plus à l'ouest, deux stations témoins, qu'on a appelées ST-1 et ST-2 et puis ici, on a prélevé à cinq endroits, finalement, des sédiments, donc à différentes distances de la berge et ici, c'est l'ancien exutoire donc du système antipollution, et on voit encore aujourd'hui les deux tuyaux. Et donc ici, on a également un échantillon S3-1, mais comme vous pouvez voir, l'échantillon S3-2 n'a pas pu être prélevé parce qu'ici, le fond est particulièrement rocheux et il y a très peu de sédiments.

1105 Donc ici, on vous présente, dans ce tableau, les résultats de la caractérisation des sédiments, donc S-1 jusqu'à S-3, et puis les stations témoins ici. On remarque notamment pour le manganèse, qui est cette ligne ici, qu'il y a notamment, devant l'ancien exutoire, des concentrations relativement importantes par rapport aux stations témoins où les concentrations sont beaucoup plus basses. Mais on remarque également qu'il y a d'autres métaux qui dépassent les critères.

1110 Donc, c'est ça. C'est principalement les stations S2-1 et S2-2 qui sont contaminées. Donc, dans le fond, celles qui se trouvaient devant l'ancien exutoire. Et juste pour vous mentionner que d'après un rapport d'Environnement Canada et du MDDEP de 2007, la teneur de fond dans le lac Saint-Louis en manganèse, c'est 1 100 milligrammes par kilogramme.

1115 Donc, l'ancien exutoire, si on se trouve sur le lac, il est vraiment dans le prolongement de l'usine ici, et puis c'est ce gros tuyau ici que vous voyez.

1120 Finalement, on a essayé d'évaluer rapidement, en extrapolant sur le faible nombre
d'échantillons qu'on avait, on en est conscient, mais on a essayé d'extrapoler les concentrations et
on en est arrivé à la conclusion que dans un demi-cercle d'un rayon d'environ 100 mètres, on
retrouverait à peu près 75 % de la contamination en manganèse, donc c'est-à-dire que plus on
s'éloigne, plus la concentration en manganèse diminue. Donc, c'est ça, je ne sais pas si ça répond à
votre question?

1125 **LE PRÉSIDENT :**

1130 D'accord. J'aimerais, si vous me permettez, Monsieur Hachez, j'aimerais envoyer la question
à madame Cusson.

1135 Pour Environnement Canada, c'est quoi l'état de connaissance que nous avons à propos de
l'envergure de contamination des sédiments dans ce secteur-là, s'il y a d'autres choses à ajouter au-
delà de ce qui a été déjà précisé?

1140 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

1145 Donc, oui, il y a des données d'Environnement Canada qui existent pour la qualité des
sédiments à plusieurs endroits du lac Saint-Louis. Malheureusement, on n'en a pas de grandes
quantités d'échantillons exactement dans le site à l'étude, mais dans le rapport d'évaluation
environnementale, ils citaient des données donc existantes. La seule chose que je pourrais ajouter,
c'est deux échantillons qui ont été récoltés en 2008, j'ai le résultat qui pourrait être démontré, mais
en fait, ce que ça démontre, c'est de la contamination.

1150 Ces deux échantillons-là, je les ai sur une carte et ils sont dans la zone d'étude près des
berges visées par le projet, puis... bien, c'est ça. Il y a l'objectif de retourner en octobre prochain pour
prendre 10 échantillons supplémentaires pour mieux circonscrire la zone.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

1160 Par vous-même, Environnement Canada.

Mme BRIGITTE CUSSON :

1165 Par Environnement Canada, oui.

LE PRÉSIDENT :

1170 Est-ce que ce serait possible de recevoir les données que vous avez?

1165 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

Oui. Est-ce que vous voulez les voir présentement? J'ai les copies, je peux les laisser.

1165 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, de transmettre les copies à la commission.

1170 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

Oui.

1175 **LE PRÉSIDENT :**

Et évidemment, tout ce qu'on reçoit va être automatiquement disponible à vous. Merci beaucoup, Madame Cusson. Monsieur Michon, avez-vous autre chose à ajouter à propos de ça?

1180 **M. PIERRE MICHON :**

Pour le secteur directement dans le lac Saint-Louis, directement, disons, en face de la propriété d'Elkem, du terrain d'Elkem concerné par le projet, il n'y a pas d'autres données que les deux stations mentionnées par madame Cusson. Par contre, il y a eu des études de qualité des sédiments dans le secteur, qui montrent, si on veut, des teneurs moins élevées de manganèse dans le secteur en aval de la rivière Saint-Louis.

1185 Donc, on a des stations en aval de la rivière Saint-Louis, je n'ai pas les données à déposer ce soir, mais ça pourrait être intéressant de voir la contamination de manganèse, du moins, et d'autres paramètres chimiques. Mais on constatait qu'il n'y avait pas la contamination comme on avait dans les stations en face du site.

1190 **LE PRÉSIDENT :**

1195 J'aurais une autre question par rapport à ça. Évidemment, on sait que ce n'est pas couvert par le projet, mais peut-on avoir une idée des impacts éventuels possibles, si le projet est autorisé et réalisé tel que proposé? Est-ce que ça aurait des impacts ou des effets d'entraînement, aussi bien qu'ils soient positifs ou peut-être négatifs, par rapport à ce bassin de manganèse qui se trouve dans les sédiments? Avons-nous une idée ou même une spéulation à propos des impacts éventuels de ça sur le milieu hydrique et les sédiments?

1200 **M. PIERRE MICHON :**

Donc, un impact positif, j'entends que vous voulez... vous insinuez, en fait, qu'il pourrait y avoir un impact positif, en fait, dû au projet.

1205 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Oui.

1210 **M. PIERRE MICHON :**

En fait, si on se limite à la restauration des sols comme tels, incluant la rive, il ne risque peut-être pas d'avoir un changement à court terme au niveau de la qualité des sédiments. On peut constater qu'effectivement l'effluent a contribué à la contamination des sédiments. Donc, c'est une contamination qui est relativement stable puisque l'effluent n'est plus là. Donc, il y a une certaine stabilité, au fond, si on veut, du lac Saint-Louis. On n'exclut pas que le terrain a pu contribuer par ruissellement, aussi, à amener un peu de manganèse ou d'autres contaminants, mais l'effluent, selon les données qu'on a obtenues, dans le fond la caractérisation qu'on a exigée, c'était beaucoup plus pour démontrer l'étendue de la présence de scories. Mais de toute évidence, l'effluent a montré une responsabilité, d'une certaine façon, là, au niveau de l'étendue de la contamination dans ce secteur-là, pour le manganèse, du moins.

1220 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Mais quand on enlève les... enlevant les scories, les scories à l'état solide, comme ils sont, ne sont pas nécessairement une source continue de contamination dans le temps.

1225 **M. PIERRE MICHON :**

En termes de lixiviation?

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, par exemple, et cetera, et cetera?

1235 **M. PIERRE MICHON :**

On est à analyser la question sur la possibilité de lixiviation. Il y a des données qui montrent qu'effectivement, il y a, dans l'eau souterraine, il pourrait y avoir de la lixiviation, peut-être pas à un niveau où ça justifierait une action, parce qu'en fait, ça demeure des contaminations diffuses.

1240 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1245 **M. PIERRE MICHON :**

Dans ce sens-là, on n'a pas nécessairement des orientations qui nous dictent d'intervenir dans les sédiments par rapport à une contamination diffuse.

1250 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1255 **M. PIERRE MICHON :**

Par contre, on a des critères de sédiments qui nous indiquent qu'il y a une contamination élevée dans ce secteur-là, et qu'il y aurait des orientations de réhabilitation souhaitables. Ça, on ne peut pas le nier, là. Mais c'est ça, c'est de déterminer, est-ce qu'on parle d'une contamination reliée à l'effluent ou à la rive? Ça, c'est plus complexe, là.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a des plans quelconques, soit à travers le gouvernement du Québec ou à travers le gouvernement fédéral, que faire avec ces sédiments? Est-ce qu'il y a des projections quelconques en vue de décontaminer ou de stabiliser éventuellement ou il n'y en a pas pour le moment?

1265 **M. PIERRE MICHON :**

Là, actuellement, il n'y a pas de projet...

1270 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1275 **M. PIERRE MICHON :**

Les projets de restauration au Québec, actuellement, ont été faits sur une base volontaire.

1280 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Madame Cusson, d'autres choses à ajouter?

1285 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

Bien, juste pour ajouter, ce serait de mentionner qu'à cette étape-ci, on considère que l'important c'est de surtout mieux circonscrire la zone parce qu'on n'a pas une quantité de données incroyables dans ce secteur-là, donc c'est de mieux comprendre la situation.

1290 **LE PRÉSIDENT :**

Dernière question par rapport aux scories en relation avec le milieu hydrique : il n'y a pas des phénomènes de lixiviation à partir du ruissellement de l'eau de surface, en fonction de l'acidité de ces eaux, et cetera. Autrement dit, que les scories le sont ou ne le sont pas une source de lixiviation par le ruissellement de l'eau de surface comme ça, vous le savez ou pas?

1295 **M. PIERRE MICHON :**

Actuellement, comme je le disais, la lixiviation ne serait peut-être par un critère pour dire qu'on restaure les sédiments, selon les données qu'on a.

1300 **LE PRÉSIDENT :**

Non, je parle...

1305 **M. PIERRE MICHON :**

Parce qu'on a une possibilité de lixiviation, il peut y avoir... on constate que dans les stations antérieures, là, il y a quand même beaucoup de données, on parlait de 20 études, il y a quand même beaucoup de données qui ont été prises sur le terrain et il y a un respect de ce qu'on pourrait appeler un critère de qualité.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1315 **M. PIERRE MICHON :**

Mais même ce critère de qualité n'est pas nécessairement relié à une action quand on parle de pollution diffuse, c'est des critères qui sont appliqués à des pollutions, à des effluents ponctuels.

1320 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1325 **M. PIERRE MICHON :**

C'est dans ce sens-là que je parlais de la notion de diffuse.

1330 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

1335 **M. PIERRE MICHON :**

Alors, ce n'est pas nécessairement un dépassement de critère, en partant, et ce critère-là, il est fait à titre indicatif pour quand on parle d'eaux souterraines.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais on ne peut pas affirmer qu'enlever les scories qui se trouvent dans la berge actuelle pourrait éliminer, par le fait même, une autre source des lixiviations diffuses dans le temps.

1345 **M. PIERRE MICHON :**

Si on arrivait à valoriser et à enlever les scories de la berge, évidemment on éviterait la problématique des lixiviations.

1350 **LE PRÉSIDENT :**

En soi. D'accord, voilà.

1355 **M. PIERRE MICHON :**

Des sols en place.

LE PRÉSIDENT :

1355 Entendu. Monsieur Hachez?

1360 **M. LÉO BERTRAND :**

Pardon, Monsieur le commissaire?

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Bertrand.

1370 **M. LÉO BERTRAND :**

Peut-être qu'on aurait une capsule à présenter qui démontre, un petit peu, le peu d'effet de la scorie depuis que les opérations ont arrêté. Il ne faut pas oublier qu'il y avait du storage de ferromanganèse sur les pads de ciment et que, là, il pouvait y avoir lixiviation de manganèse, et cetera. Mais les scorées sont très stables et ne lixivient pas. Vous avez un exemple ici, vous voyez comment c'est vitreux et solide...

1375 **LE PRÉSIDENT :**

Mais allez-y donc avec la capsule. Avec votre permission, Monsieur Hachez, on va entendre ça puis on reviendra avec votre deuxième question.

1380 **M. BRUNO WELFRINGER :**

Donc, bien c'est ça. Nous, on a étudié, donc dans le cadre de ce projet d'évaluation des impacts, la qualité chimique des scorées. Dans le fond, donc comme on le mentionnait à la présentation, ce sont des résidus de fonderie qui proviennent des anciens procédés d'Elkem et qui sont, en fait, des gros blocs vitreux et d'apparence verdâtre, et les remblais de scorées, donc les scorées concassées étalées sur la berge, et il faut savoir que ce sont des déchets et non des sols, donc on a fait les analyses en fonction du fait que ce sont des déchets, donc comme sur des matières résiduelles.

1390 Donc, on a fait des analyses chimiques sur une dizaine d'échantillons environ pour les métaux totaux, pour des analyses minéralogiques, donc pour connaître précisément la composition de ces scorées, donc on a trouvé, dans ces scorées, l'oxyde de manganèse, le silicium de calcium, et cetera, à différentes teneurs. Et on a également fait des analyses de lixiviation, donc comme le mentionnaient les personnes-ressources.

1395 Ces essais de lixiviation, on a les résultats ici. On peut voir qu'au niveau des essais de lixiviation, pour voir si ce sont des matières dangereuses, donc on analyse différents paramètres ici et on voit donc que toutes les valeurs sont en dessous soit de la limite de détection, soit des critères fixés par le ministère. Mais on remarque que dans ces essais de lixiviation, pour déterminer si la

1400 scorie est une matière dangereuse, donc ces essais se font à un pH de 4.9, environ, mais il n'y a pas le manganèse qui est analysé en tant que tel pour ces paramètres. Donc, on a également réalisé des analyses pour les plus acides, donc avec des lixiviations à un pH de 4.2, puis on remarque ici qu'il y a des quantités minimes de manganèse qui sont relâchées, donc en dessous du critère du ministère.

1405 Donc, tout ça nous a permis de conclure que les scories et les paramètres qu'on a analysés rencontrent amplement les critères du MDDEP, que ce ne sont pas des matières dangereuses et qu'elles ne libèrent pas ou très peu de manganèse à une solution de 4.2 quand même, qui est relativement acide.

1410 On a également pu classifier ces scories et ces remblais de scories par rapport au Guide de valorisation du MDDEP. Donc, il faut savoir que les scories, dans ce cas-là, sont considérées comme des matières résiduelles inorganiques non dangereuses, de sources industrielles, puisqu'elles proviennent des procédés d'Elkem et qu'elles peuvent être classées dans la catégorie 3 du Guide, donc qui permet plusieurs usages, comme être utilisées dans un remblai de route, mais cette option a été écartée parce qu'on avait une teneur en carbone organique trop importante, ou comme recouvrement dans un lieu d'enfouissement technique.

1420 Maintenant, c'est sûr que les impacts potentiels qui sont liés aux scories, nous, on juge que sur l'eau, ce sont des impacts négligeables, étant donné qu'on a vu que ça lixivait très peu. Et on a une analyse de risque également qui a été publiée, bien qui a été réalisée en 1998 par la firme Riscan qui a montré que les impacts sur la santé humaine étaient virtuellement nuls, ainsi que les impacts sur les oiseaux et sur les mammifères et que les impacts sur la flore microbienne, les invertébrés et les plantes étaient marginaux par rapport aux caractéristiques physiques des remblais.

1425 Maintenant, au niveau des poussières sur la berge et le site, c'est sûr qu'il y a des activités sur le site qui sont susceptibles d'émettre des poussières dans l'air, des poussières donc de scories et donc, l'installation d'une couverture de matériaux propres sur ces remblais, donc sur la berge qui serait soit plantée d'arbres et d'arbustes, ou sur le site, qui pourrait être compactée, ça permettrait d'éviter l'émission de poussière.

1430 **LE PRÉSIDENT :**

1435 Très bien. Et je vous rappelle que les études auxquelles on fait référence sont disponibles aussi, ça fait partie de la documentation du projet.

Alors, Monsieur Hachez, avec votre deuxième question, vous voyez que votre question était...

1440 **M. DANIEL HACHEZ :**

La deuxième question c'est : êtes-vous au courant que lorsqu'ils nettoyaient le réservoir de...

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Adressez-vous à moi, Monsieur Hachez, s'il vous plaît.

1450 **M. DANIEL HACHEZ :**

Ah, O.K. S'ils étaient au courant que lorsqu'ils faisaient venir une compagnie pour...

1455 **LE PRÉSIDENT :**

« Ils » qui?

1460 **M. DANIEL HACHEZ :**

La compagnie.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Elkem.

M. DANIEL HACHEZ :

1465 C'est Elkem ou...

1470 **LE PRÉSIDENT :**

Union Carbide avant.

M. DANIEL HACHEZ :

Pas Elkem, mais Carbide. C'est une des deux.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Union Carbide, d'accord.

1480 **M. DANIEL HACHEZ :**

... ils faisaient vider ce réservoir-là et ce réservoir allait directement dans le lac Saint-Louis?

1485 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, la question : êtes-vous au courant de ça?

1490 **M. LÉO BERTRAND :**

J'ai pas compris où il allait directement?

1495 **LE PRÉSIDENT :**

Dans le lac. Dans le lac Saint-Louis. Êtes-vous au courant de ça?

1500 **M. LÉO BERTRAND :**

Bien, quand on parlait de déversements, ça fait partie de ce bassin-là qui était nettoyé parce que c'est une espèce de râteau qui permettait de laisser les fines particules en suspension. Mais ce système-là à un moment donné se bourrait et bloquait et il ne tournait plus et, évidemment, à un moment donné, tu es plein puis il faut faire quelque chose, si on veut se servir du système d'antipollution.

1505 Maintenant, les boues en tant que telles étaient traitées séparément, normalement. Il fallait en disposer aussi, mais c'était considéré, à un certain moment, comme des matériaux secs industriels. On pouvait aller entreposer ça à la carrière, après ça, plus tard, dans le temps, ça a été considéré comme : oh, c'est pas permis, c'est pas trop... on n'était pas trop sûr sur la qualité, ça fait que finalement, on envoyait ça dans des sites sécuritaires via une compagnie qui faisait ça spécialement.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, merci beaucoup Monsieur Hachez. Si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous réinscrire.

1515 **M. DANIEL HACHEZ :**

O.K.

1525 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord? Merci. Alors, j'invite monsieur Marcel Jubinville avec nous. Bonsoir, Monsieur Jubinville.

1530 **M. MARCEL JUBINVILLE :**

Bonsoir.

1535 **LE PRÉSIDENT :**

On vous écoute.

1540 **M. MARCEL JUBINVILLE :**

On parle beaucoup de réaménagement de la berge. Est-ce qu'on a peur de se servir des bons mots? De décontamination de la berge?

1545 **LE PRÉSIDENT :**

Le terme, les termes utilisés c'est « restauration ». Le projet – c'est le terme utilisé, restauration de la berge. Et dans le titre, il n'y a pas... la notion de décontamination n'est pas nécessairement très présente. Restauration, on dit.

1550 **M. MARCEL JUBINVILLE :**

Je comprends d'abord qu'il n'y a pas de contamination.

1555 **LE PRÉSIDENT :**

De décontamination?

M. MARCEL JUBINVILLE :

1560 Non, non. Vous me dites que c'est... est-ce que la place n'est pas contaminée?

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord. Ça, c'est une question. Alors, Monsieur Bertrand, est-ce que la place, à savoir la berge en question, est contaminée actuellement à votre connaissance?

M. LÉO BERTRAND :

La berge, tel que présenté dans notre étude d'impact, a servi pour... les scories de l'opération ont servi pour niveler le terrain. Mais par contre, on présente dans notre projet que les scories ne sont pas dangereuses en tant que telles. C'est ça qu'on vient de présenter. Donc, le confinement, on considère ça comme une façon d'enlever toute possibilité de poussière de scories qui pourrait s'épandre dans l'atmosphère et peut-être aller se déposer ailleurs que le terrain.

Avec le confinement, on élimine cette possibilité-là. Mais tout le terrain en tant que tel, à ce moment-là, on ne peut pas appeler ça une contamination dangereuse. C'est pas dangereux. C'est sûr que ce n'est pas naturel, parce que c'est un procédé où il produit des scories comme ça très stables.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Jubinville, peut-être, vous me permettrez de prendre votre question autrement. À part des... on sait bien que l'objectif de projet, c'est de restaurer le site en ce sens là et d'enlever les scories. Vous dites, il n'y a pas d'autres sources de contamination, alors, c'est là la question. Y a-t-il d'autres sources de contamination, comme par exemple des hydrocarbures? Dans l'étude d'impact, dans le travail d'exploration de l'envergure de contamination, il y a des hydrocarbures dans certains puits; P-12, et cetera, et cetera. Qu'en est-il exactement et si le terrain, un peu même derrière la berge comme telle, est-ce que le terrain, ou à l'intérieur de la berge qui va faire l'objet des travaux, est-ce qu'il y a une source d'autres contaminations organiques ou autrement?

M. LÉO BERTRAND :

Bien, on a une capsule qui présente un petit peu, justement, l'état de l'eau souterraine. Donc, je pense qu'on devrait vous présenter ça.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. Monsieur Welfringer?

M. BRUNO WELFRINGER :

Oui. Bien, en fait, c'est sûr que sur la berge et sur le terrain d'Elkem, comme le mentionnait monsieur Bertrand, ont été étalés des scories et des remblais de scories. Donc, après, nous, on a considéré ça comme des déchets et non des sols. Donc, il faut, après, dire : est-ce que c'est contaminé comme des déchets ou pas? Nous, on a montré que ce n'était pas des matières dangereuses. On a également fait d'autres tests à savoir s'il y avait des hydrocarbures pétroliers, des hydrocarbures aromatiques polycycliques ou d'autres choses, et pour nos analyses de 2008 et

1605 2009, on n'a pas trouvé d'autres sources de contamination majeures. C'est sûr qu'il y a eu des études antérieures, notamment par la firme BioGéo Environnement et des études antérieures par HDS Environnement entre 2004 et 2006. Donc là, dans ces études, on a constaté, quand on les a révisées, qu'il y avait eu, bien, qu'il y avait des dépassements des critères pour l'eau souterraine – pour l'eau souterraine, notamment, puisque c'est ça qui a été bien analysé.

1610 Par exemple, pour le manganèse, ici, si on regarde, on a une diminution. En fait, en 90, on avait dans un puits le plus critique, il me semble que c'était le P-11, on avait environ 40 milligrammes par litre de manganèse et puis en 2005, donc on a fait un suivi à peu près à tous les ans et en 2005, la concentration est tombée à environ 4 milligrammes par litre de manganèse.

1615 Au niveau des autres composés, je pourrais citer notamment le mercure, l'arsenic ou le cuivre, c'est sûr qu'on a noté également des dépassements marginaux ou des accidents, des choses comme ça, mais il y avait également des erreurs d'analyse qui étaient rapportées dans les rapports.

1620 Je ne sais pas si ça répond entièrement à la question?

LE PRÉSIDENT :

1625 Ce sont des éléments de réponse et j'aimerais peut-être prendre la question à monsieur Michon. Avez-vous, est-ce que le MDDEP a quelque chose à ajouter à propos de ça, d'autres sources de contamination possibles entourant le...

M. PIERRE MICHON :

1630 Par rapport à la question, en fait, de contamination, c'est sûr qu'on ne peut pas se limiter à la notion de matière dangereuse pour déterminer si c'est contaminé ou pas, là, au ministère. On a effectivement déterminé que, bon, il y a un guide au niveau de la valorisation des matières résiduelles et les scories peuvent être classées comme des matières résiduelles même si elles sont mélangées à des sols. Mais, bon, il y a une question de proportion, puis ce n'est pas nécessairement simple de définir, selon la proportion, là, qu'est-ce qui est une scorie puis qu'est-ce qui est un sol.

1635 Au niveau de l'environnement, on a des orientations qui peuvent quand même, pas nécessairement différer, mais disons qu'on essaie d'intégrer les deux notions pour avoir une solution environnementale, juger de l'option environnementale acceptable. Donc, il y a l'aspect matière dangereuse et il y a l'aspect matière résiduelle, puis il y a l'aspect sol.

1640 On a un document, je pourrais déposer le document, qui a donné une opinion quant aux agrégats – le terme qui est utilisé dans l'avis qui a été produit par le ministère de l'Environnement –

1645 c'est un agrégat qui est déterminé comme une matière résiduelle. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de sol à l'endroit et on est à se positionner sur quelle orientation qu'on va prendre, tenant compte de différentes orientations politiques en la matière. Parce que, évidemment, quand on classe la matière résiduelle, c'est beaucoup plus pour déterminer comment on peut la valoriser.

LE PRÉSIDENT :

1650 Oui.

M. PIERRE MICHON :

1655 Si on la laisse en place, c'est quand même une question qui est plus complexe en termes réglementaires.

LE PRÉSIDENT :

1660 Ce serait utile d'avoir une copie des documents en question.

M. PIERRE MICHON :

1665 Oui, tout à fait, je peux déposer, du moins, le Guide de valorisation.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. PIERRE MICHON :

La politique des sols, évidemment, celle-là, on doit l'acheter, je ne la dépose pas, parce que je ne peux pas l'imprimer comme telle facilement, là. La politique qui concerne les sols, là.

LE PRÉSIDENT :

1675 Le Guide, pour l'instant, pourrait suffire.

M. PIERRE MICHON :

1680 Oui, le Guide de valorisation, ça permet de déterminer les tests qui sont nécessaires pour la classification.

1685 Dans ce cas-ci, on n'a pas tout fait les tests de lixiviation ou de comportement acide qui pourraient concerter ce guide-là et, par contre, on a fait des tests de lixiviation pour en ce qui concerne les matières dangereuses, comme le mentionnait le promoteur. Donc, autrement dit, même si on considérait que c'est des matières résiduelles, pour les laisser en place, il faudrait quand même faire certaines études complémentaires.

1690 **LE PRÉSIDENT :**

1695 Oui. Très bien. Je reviendrai par rapport à la question des matières résiduelles. Il y a dans la documentation du projet, Monsieur Bertrand, il est mentionné à certains endroits qu'il y a certains dépassements, et l'étude ou la documentation du projet dit qu'il est probablement attribuable à des activités ultérieures à la fermeture de l'usine. Voulez-vous clarifier un peu quel genre d'hypothèse est à l'origine de ces...

M. LÉO BERTRAND :

1700 Vous dites « activités ultérieures »?

LE PRÉSIDENT :

1705 Après. Oui, c'est ce que... Oui. Alors, bien, il y a un tableau où les échantillons laissent penser que des échantillons en particulier ont été prélevés et analysés... je reviendrai avec ça. On va mieux localiser l'information et je reviendrai avec ça.

Mais Monsieur Jubinville, oui?

1710 **M. MARCEL JUBINVILLE :**

Il semble qu'aussitôt qu'on parle de contamination à la place de restauration, on y va avec des pincettes. L'environnement, le ministère de l'Environnement, quand il voit un simple garagiste : tu vas décontaminer ton sol jusqu'à tant que l'Environnement va être satisfait.

1715 **LE PRÉSIDENT :**

1720 Non, Monsieur Jubinville, pour l'instant – on va revenir au mois d'octobre et si vous avez, vous aimeriez partager avec la commission vos opinions sur le projet, on va l'entendre avec gratitude. Pour l'instant, si vous avez une deuxième question qui vous permettrait d'élaborer correctement votre opinion là-dessus, allez-y avec des questions.

1725 **M. MARCEL JUBINVILLE :**

Ils rénovent 30 pieds de la berge. Pourquoi c'est pas remettre le terrain comme il était? D'origine? Ils ont cochonné le terrain, c'est de le remettre à l'origine.

1730 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1735 **M. MARCEL JUBINVILLE :**

Pas essayer de patcher des trous ici puis là.

1740 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, pourquoi ne pas rétablir la berge à son état naturel avant, bien avant les activités industrielles, c'est ça?

1745 **M. MARCEL JUBINVILLE :**

C'est ça, Monsieur. Merci beaucoup.

1750 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie. Alors, Monsieur Bertrand?

1755 **M. LÉO BERTRAND :**

La raison principale de ne pas rétablir ça à l'état naturel dépend de la possibilité, premièrement, d'un recycleur qui pourrait utiliser cette scorie-là comme matière première. C'est arrivé dans le passé, on a éliminé beaucoup, en fait toute la scorie qu'il y avait d'entreposée à la carrière, ça a été utilisé dans une firme qu'on appelait Fibrox, mais ils faisaient à ce moment-là des isolants avec la scorie.

1760 Maintenant, cette opération-là, malheureusement, est terminée depuis récemment, très récemment, donc ça m'élimine automatiquement un client potentiel. J'ai aussi, on essaie, on a essayé vis-à-vis un de nos clients du passé, de vendre les scories pour les aciéries et l'état de l'économie présentement empêche tout achat qui n'est pas jugé vraiment très rentable, ça fait que lui-même ne vend plus ce type de scories là. Donc...

1765 **LE PRÉSIDENT :**

Et on parle de 40 000 tonnes?

1765 **M. LÉO BERTRAND :**

40 000 tonnes, oui. Donc, puis il y a toujours la solution de dire : on va aller mettre ça dans un site sécuritaire, mais là, économiquement, si on fait la part des choses, c'est très, très, très dispendieux, mais d'après moi, les risques de laisser ça en confinement ne sont pas assez sévères pour penser à tout éliminer ce qu'il y a sur la berge ou sur le site.

1770 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, pour revenir à la question que j'avais de la difficulté à placer; à la page 35 du rapport principal, on dit, il y a une phrase ici qui dit : « Seuls des dépassements ont été notés au niveau du mercure et du cuivre, probablement dus à des activités postérieures – j'ai utilisé le terme « ultérieures », ils sont synonymes, je crois – des activités postérieures à celles de l'ancienne usine d'Elkem. »

1775 1780 Alors, quelle est la nature de ces activités postérieures aux opérations de l'ancienne usine qui pourraient être à l'origine des dépassements en mercure et en cuivre, et cetera? Juste clarifier cette phrase-là.

1785 **M. LÉO BERTRAND :**

Oui, je devrais vraiment consulter un petit peu plus parce que...

1790 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1795 **M. LÉO BERTRAND :**

... du point de vue Hg, puis certains autres contaminants, il faut penser que la nappe phréatique s'écoule du sud vers le nord, ou vers le lac, puis il y a plusieurs activités industrielles qui existaient à ce moment-là et contaminaient aussi la nappe en descendant. Veux, veux pas, l'eau passe sur notre terrain. Ça, je suis au courant qu'il y en a eu.

1800 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ce que vous dites ici c'est que...

1805 **M. LÉO BERTRAND :**

Donc, un mélange de différents contaminants, mais pas seulement ceux d'Elkem.

1810 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, ces dépassemens pourraient être le fruit, pour ainsi dire, d'un écoulement lent qui reflète des activités...

1815 **M. LÉO BERTRAND :**

Oui. C'est très, très lent, d'ailleurs. Ça avance, l'eau, la nappe phréatique avance, je pense, de quelques pouces par année ou quelques pieds, là. On a ça en... on a une donnée là-dessus, mais je sais pertinemment que c'est lent.

1820 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Pour le MDDEP, Monsieur Michon, est-ce que l'équipe ministérielle est satisfaite du profil qui se dégage du contexte du projet, dans ma documentation, et cetera, où il y a certains éléments de caractérisation, et cetera, que vous aimeriez avoir ou que vous auriez aimé voir?

1825 **M. PIERRE MICHON :**

Oui, effectivement. J'aimerais quand même préciser, et vous me donnez l'occasion, qu'au ministère, on traite actuellement un seul projet pour lequel il y a deux dossiers administratifs. On parle ici beaucoup du projet de rive, parce que c'est le projet qui est assujetti à la procédure d'évaluation gouvernementale parce qu'il y a plus que 300 mètres qui touchent le lac, mais on parle d'un projet qui est le projet de restauration du site, donc des sols et de la rive.

1830 Donc, effectivement, on s'est parlé beaucoup plus dernièrement, je dirais, pour essayer de mettre en commun les informations et c'est pourquoi j'ai insisté pour que monsieur Marchand soit présent aussi, parce qu'il est responsable, si on veut, de tout ce qui n'est pas assujetti à la procédure, mais il y a des études qui ont été faites, il y a des informations qui peuvent être manquantes, qui ont trait pas nécessairement uniquement à la rive, mais beaucoup plus par rapport au terrain qui est derrière, et c'est pour ça que j'insiste pour dire que c'est quand même un seul projet pour nous. Et si on retourne pour des informations additionnelles au niveau de la caractérisation, et c'est l'intention qu'on a, de préciser, de demander certaines précisions qui pourraient aller encore sur l'évaluation, comme je le disais tout à l'heure, des lixiviations, des tests de lixiviation particulière, mais aussi pour caractériser mieux les paramètres en place. Vous parlez du mercure, mais il manquerait peut-être de l'information par rapport à l'arsenic et peut-être encore des

vérifications pour les BPC, quoiqu'on considère qu'il y a quand même eu des efforts de restauration par le passé pour les BPC autour des réservoirs.

1845 **LE PRÉSIDENT :**

Mais comme la question du contexte est importante, peut-être que j'aimerais demander à monsieur Marchand s'il a quelque chose à ajouter à propos de ça par rapport au contexte à l'intérieur des terres, pour ainsi dire, loin de la ligne des hautes eaux.

1850 **M. MATHIEU MARCHAND :**

Bien, ce que je peux apporter, en fait, le ministère est impliqué à la Direction régionale avec Elkem depuis 1991 au niveau de la décontamination du terrain et donc, ils ont fait plusieurs études de caractérisation et fait de la restauration aussi au niveau des contaminants autres que le manganèse. Donc, on a une bonne documentation là-dessus. Qu'est-ce que je peux rajouter... donc, en gros, c'est ça les discussions. On accompagne Elkem depuis les débuts dans ce projet-là... J'ai un peu perdu le commentaire que je voulais faire, là. C'était quoi l'élément déclencheur de votre question?

1860 **LE PRÉSIDENT :**

La caractérisation d'autres contaminants qui entourent le projet. Pas nécessairement là dans la zone des travaux comme telle, mais à l'intérieur...

1865 **M. MATHIEU MARCHAND :**

À l'intérieur du terrain?

1870 **LE PRÉSIDENT :**

... et cetera, par rapport à des activités autres que des activités de l'usine Elkem comme telle.

1875 **M. MATHIEU MARCHAND :**

Bien, c'est sûr. Comme monsieur Michon l'a déjà mentionné, il y a certaines zones qu'on aimerait voir, avoir des données supplémentaires sur le terrain. Comme il l'a mentionné, il y a des bons efforts au niveau des BPC, des réservoirs de mazout ou peu importe, les produits pétroliers qui ont été utilisés. Donc, il y avait un endroit qui s'appelait la piscine, entre autres, qui a été décontaminée et des trucs comme ça, là.

Donc, c'est toutes des données qu'on a, mais on aimeraient actualiser un peu ces données-là parce qu'elles datent de 1991, donc raffiner un peu les données, actualiser les paramètres qui ont été utilisés aussi. Donc, il y a certaines informations qu'on va demander.

1885

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Mais ça, cette absence d'information ou le fait qu'on est en train de colliger l'information, ça n'a pas d'incidence nécessairement sur le projet tel que présenté et tel que ça pourrait être autorisé, modifié ou pas. Et il faut qu'on soit clair là-dessus.

1890

D'accord. Merci beaucoup. J'invite monsieur Nicolas Bellemare à venir poser ses deux questions. Alors, on va rencontrer toute la famille, comme ça c'est très agréable de voir...

1895

M. NICOLAS BELLEMARE :

Pas toute la famille, non.

1900

LE PRÉSIDENT :

Pas toute la famille. J'ai vu à travers la liste de madame tout à l'heure.

M. NICOLAS BELLEMARE :

1905

Je voudrais connaître la nature précise du mandat du BAPE. Est-ce que ça se limite à... je voudrais connaître la nature précise du mandat du BAPE relativement à ce projet-ci?

LE PRÉSIDENT :

1910

Le projet correspond, est assujetti, est un projet, par sa nature, étant donné qu'il y a lieu dans une rive, et cetera, il fait partie d'une liste de projets assujettis au processus d'examen public des impacts avec les citoyens.

1015

Alors, pour des projets comme ça, il y a une période d'information à propos des projets. Et s'il y a des citoyens qui demandent la tenue d'une audience publique, eh bien, et si le ministre juge que la demande est pertinente et non pas frivole, comme dit la loi, il pourrait donner un mandat d'audience et d'enquête au BAPE qui forme une commission pour examiner le projet. Et comme j'ai dit au début, il y a un processus d'examen environnemental, d'analyse environnementale qui se fait, de toute façon, de tous les projets, en parallèle.

1920

Alors, un, le projet est assujetti; deux, il y a des demandes d'audience, y compris de la part de madame votre mère, et c'est ça qui a déclenché le mandat de la commission. Et la commission a

1925

l'obligation de faire le tour de la question, faire l'analyse du projet, refléter correctement l'opinion des citoyens, permettre aux citoyens, aussi, d'avoir toute l'information à propos du projet, et par la suite, faire ses propres analyses, sa propre enquête et faire rapport de ça au ministre; y compris ses constats, ses avis, s'il y a lieu. Et, évidemment, c'est le ministre et, en dernière analyse, le Conseil des ministres qui décidera.

1930

Alors, si on a des avis, si la commission a des avis à propos du projet, on va le faire savoir au ministre. À la lumière, évidemment aussi, de vos positions et ce qu'on va entendre de vous à la deuxième partie de l'audience. Voilà.

M. NICOLAS BELLEMARE :

1935

Très bien. Je voudrais savoir également si le projet, c'est de la part d'Elkem, le promoteur, si c'est fait sur une base volontaire ou si c'est...

1940

Oui.

M. NICOLAS BELLEMARE :

1945

... si c'est sur une base volontaire ou si c'est forcé de quelque façon que ce soit, soit par la loi, soit par contrat?

LE PRÉSIDENT :

1950

Entendu. Alors, Monsieur Bertrand, le contexte du projet, pourquoi vous le faites maintenant? Pourquoi Elkem et non pas le propriétaire actuel du site, et cetera? C'est quoi le contexte du projet?

1955

Le contexte c'est que depuis même avant la vente, là, puis à la vente, c'était entendu que la responsabilité de la berge revient à Elkem. On n'a pas de pression, on n'a pas eu de pression pour dire : on doit faire tel ou tel projet, mais c'est la volonté d'Elkem de rendre la berge, premièrement sécuritaire, parce qu'il y a toujours la question qu'on élimine l'interface entre les scories puis l'air ambiant; et deuxièmement, rendre ça plus esthétique pour justement – c'est un lieu de plaisir, un peu, le lac, donc il y a l'aspect esthétique qu'on veut améliorer aussi, puis stabilisation des berges, et cetera.

Il y a plusieurs effets positifs au projet, mais c'est volontaire à ce point-ci.

1965

LE PRÉSIDENT :

Autrement dit, le contrat de gré à gré aurait pu s'écrire, sans nécessairement cette obligation de la part d'Elkem? Ça aurait pu arriver.

1970

M. LÉO BERTRAND :

Oui.

1975

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est Elkem qui a choisi de retenir cette responsabilité. Si vous me permettez, pour approfondir un peu la question : est-ce que le MDDEP ou le ministère de l'Environnement avait à l'époque certaines exigences quelconques, avant la fermeture de l'usine, et cetera, ou en lien avec l'éventuelle vente? Monsieur Michon?

1980

M. PIERRE MICHON :

1985

Oui. Je vous dépose un document qui vient de la Direction régionale, parce que c'est la Direction régionale qui est en lien direct avec l'usine, qui était en lien, du moins, au moment de la fermeture.

1990

Donc, cette lettre-là, en quelque sorte, ce n'est pas nécessairement très exhaustif comme exigence, mais c'est sûr qu'au moment de la fermeture, on avait... c'est la directive du ministère qui avait été adressée à Elkem à ce moment-là, et il y a un point qui concerne la restauration des sols. Donc, on exigeait qu'il y ait à ce moment-là – et je lis le point 6, là :

1995

Les sols ayant été contaminés par des déchets dangereux (emplacement de la piscine d'égouttement des boues et ceux contaminés par d'autres sources) devront être restaurés selon la politique de réhabilitation des terrains contaminés.

2000

Là, on se situe en 91. J'en profite parce que là, j'apporte la notion de sol. Il y a eu quand même un avis du ministère, comme je le mentionnais tout à l'heure, que je vais déposer aussi, qui catégorisait l'agrégat – je prends le terme qui est dans l'avis – comme une matière résiduelle et cet avis-là est venu, disons, en 96.

Mais ici, cette directive-là, on la considère comme une demande officielle du ministère de restaurer le site après fermeture.

LE PRÉSIDENT :

2005 Et, la fermeture est arrivée en quelle année? La date de la fermeture?

M. LÉO BERTRAND :

2010 La date de la fermeture c'est 91.

LE PRÉSIDENT :

2015 91. Et la vente?

M. LÉO BERTRAND :

2020 Et la vente, en 95. Mais maintenant, il faut faire attention. On parle, ici le projet c'est la berge et non le site. Puis lors de la démolition, et cetera, oui, on a eu des ententes avec le ministère sur qu'est-ce qui devait être fait au moment, immédiatement, sur les...

LE PRÉSIDENT :

2025 De la fermeture?

M. LÉO BERTRAND :

2030 Oui – sur les contaminants comme autour des réservoirs d'huile, les BPC, les... Et ça a été fait avant, parce que sinon on n'aurait pas eu d'entente de vente non plus, là.

LE PRÉSIDENT :

2035 D'accord.

M. LÉO BERTRAND :

2040 C'était tout fait dans l'entente.

LE PRÉSIDENT :

Ça me ramène, en fait, à un autre point que j'ai remarqué. Dans une étude de décembre 2003 de caractérisation, une étude de HDS, je crois, on évoque en guise de justification de l'étude en question, qu'il y aurait un certificat d'autorisation pour la fermeture de l'usine. Qu'en est-il au juste? Ça a pris un certificat d'autorisation pour fermer l'usine?

2045 **M. PIERRE MICHON :**

Je vais vérifier qu'est-ce qui est écrit dans le document.

2050 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, entendu.

2055 **M. PIERRE MICHON :**

2060 Mais je ne pense pas qu'il y ait de CA, de fermeture. Je ne penserais pas, là. Le terme n'est peut-être pas approprié.

2065 **LE PRÉSIDENT :**

Ça m'a surpris de lire ça dans l'étude.

2070 **M. PIERRE MICHON :**

Il n'y a pas de certificat d'autorisation pour la fermeture. Il peut y avoir des exigences, des approbations ou des vérifications que tout est fait correctement, là – je parle dans mes mots, là, mais ça ne serait pas un certificat d'autorisation.

2075 **LE PRÉSIDENT :**

Dont ma question. Parce que moi, quand j'ai lu ça avant-hier – mais c'est intéressant, j'ignorais que ça prend un certificat d'autorisation pour fermer l'usine, mais c'est dans le document, l'étude en question que vous nous avez déposée. Il y a peut-être un mauvais terme qui a été utilisé.

Alors, Monsieur Bellemare, on vous écoute. Vous avez une deuxième question?

2080 **M. NICOLAS BELLEMARE :**

C'était ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

Mais oui, c'est vrai. Merci.

2085 **M. NICOLAS BELLEMARE :**

Mais en fait, ça fait que je veux comprendre que c'est quelque chose de volontaire, mais c'est bien relatif, là. C'est qu'on agit volontairement parce qu'on est forcé par le ministère d'agir comme ça, là. Je veux juste être certain. Moi, c'est ce que j'ai compris. Moi, c'est ce que j'ai compris, mais écoutez, je peux mal comprendre. Moi, c'est ce que j'ai compris, c'est que l'Elkem agit volontairement, puis ce que j'ai compris c'est que le ministère...

2090 **LE PRÉSIDENT :**

A demandé certaines choses.

2095 **M. NICOLAS BELLEMARE :**

Impposé. Non demandé. Enfin, c'est relatif, là.

2100 **LE PRÉSIDENT :**

Le document va être déposé. Les exigences du ministère seront déposées. Vous allez pouvoir les lire. Et il est vrai que parfois on devient des exégètes d'interprétation des mots, et cetera, et cetera, mais ça ne serait pas la première fois, quoi.

2105 **M. NICOLAS BELLEMARE :**

Non, non, mais c'est ça. Vous parlez d'exigences, alors je prends la balle au bond. Alors donc, on agit volontaire selon des exigences.

2110 **LE PRÉSIDENT :**

Ça arrive.

M. NICOLAS BELLEMARE :

2115 Non, non, mais ça se peut, je veux être certain. Qu'on est forcé par la loi ou... on agit volontairement, mais c'est donc qu'on est forcé.

LE PRÉSIDENT :

2120 D'accord. Dans la mesure où la question pourrait être pertinente pour un éventuel mémoire de votre part, vous allez prendre connaissance du document que monsieur Michon nous a dit qu'il va déposer. Évidemment, on a une langue commune, le français, avec le sens commun que ça

comporte, et puis on va voir. S'il y a des choses que vous aimeriez apporter à l'attention de la commission à ce propos, on va vous écouter quand on revient pour les mémoires.

2125

M. NICOLAS BELLEMARE :

Certainement. Parfait.

2130

LE PRÉSIDENT :

Merci. On va rester en famille. Alors, Monsieur Bellemare, Dominique Bellemare.

2135

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

La ville de Beauharnois est une grande famille.

2140

LE PRÉSIDENT :

Deux questions.

2145

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Deux questions pour le moment. Je retournerai ensuite me mettre en file. Est-il intention ou non du promoteur, avant tout calcul de la berge, de la profondeur de la berge à restaurer, de restaurer la ligne du rivage original, c'est-à-dire celle de 1930?

2150

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bertrand, vous avez entendu la question?

2155

M. LÉO BERTRAND :

J'ai bien compris la question. Je suis d'accord qu'il y a une différence entre le terrain d'Elkem et la borne du terrain d'Elkem et la berge telle qu'elle existe présentement.

2160

Au moment de l'achat des terrains, il y avait – par Union Carbide à ce moment-là – c'était déjà indiqué qu'il y avait du remplissage, je pense que c'était le terme, du remplissage sur la berge. Évidemment, on ne veut pas aller avant... c'est avant Union Carbide, puis c'est devenu Elkem par la suite. Donc, il y avait déjà sur les cartes notariées, une indication que notre terrain termine à tel endroit et le reste c'est un remplissage. Ça, c'est un point.

2165 Évidemment, je crois que dans l'opération, parce qu'on retrouve des scories, on a mis quelque chose par-dessus ce remplissage-là. Puis c'est de ça qu'on veut quand même, même si ce n'est pas sur notre terrain, le faire quand même comme si c'était le nôtre.

LE PRÉSIDENT :

2170 D'accord. Alors, vous avez entendu la réponse?

2175 **M. DOMINIQUE BELLEMARE :**

Oui, mais ma question n'a pas été répondue. Est-ce que oui ou non on va restaurer la rive originale? Et ça, ça ne compte pas pour ma deuxième question.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais permettre la question. Est-ce que la réponse, oui ou non, Monsieur Bertrand?

2180 **M. LÉO BERTRAND :**

Bien, en fait, j'ai répondu à la dernière partie en disant que je vais le traiter, Elkem va traiter cette partie-là comme si c'était notre terrain, et la berge qui était partie du terrain. Mais ce n'est pas partie de notre terrain pour une certaine section, et il y a cette situation-là dans trois sections en particulier.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la réponse est oui en partie?

2195 **M. LÉO BERTRAND :**

Nous avons l'intention de respecter notre projet tel que présenté. Donc, on traite la berge. On ne va pas changer ce qui était déjà à l'achat d'Union Carbide. Il y avait déjà un remplissage.

2195 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Donc, vous n'avez pas d'obligation d'aller jusqu'à la rive des années 30. C'est ça la réponse.

2200 **M. LÉO BERTRAND :**

Voilà.

2205 **M. DOMINIQUE BELLEMARE :**

La réponse est non.

2210 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, la réponse est non.

2215 **M. DOMINIQUE BELLEMARE :**

Excusez-moi. Une précision, Monsieur le commissaire. Tantôt, lorsque madame Cusson a dit qu'elle ferait le dépôt de certains documents et données, est-ce qu'il s'agit de l'étude de 1988 sur les sédiments ou c'est pas ça?

2220 **Mme BRIGITTE CUSSON :**

Non. C'est deux échantillons qui ont été récoltés à l'automne 2008 puis dont on a eu tous les résultats à l'hiver dernier.

2225 **M. DOMINIQUE BELLEMARE :**

Parfait. Ma deuxième question : est-il l'intention du promoteur, et là, j'aimerais avoir une réponse claire... Non, c'est ça, je vous le dis, Monsieur le commissaire.

2230 **LE PRÉSIDENT :**

Vous allez avoir la réponse. Moi, si j'estime que ce n'est pas clair, on va revenir, mais allez-y.

2235 **M. DOMINIQUE BELLEMARE :**

D'accord. Est-il intention du promoteur d'enlever ou non les scories et autres débris qui se trouvent sur notre propriété?

2240 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est une question précise et la réponse devrait être à la mesure de la précision de la question. Alors, Monsieur Bertrand?

2245 **M. LÉO BERTRAND :**

Bon. Je suis prêt à travailler en collaboration avec messieurs Bellemare et madame pour vraiment avoir la connaissance de ce problème-là. Parce que je n'ai pas vraiment investigué énormément le terrain voisin.

2250 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2255 **M. LÉO BERTRAND :**

Notre terrain, comme je l'ai déjà dit, près de la berge, même c'est l'extérieur de notre terrain, mais si on remontait à notre limite, ça dépasse la clôture. Notre terrain va peut-être 30 pieds plus loin, 30, 35 pieds plus loin en rétrécissant vers la 132.

Est-ce qu'il y en a plus loin? Je suis prêt à travailler en collaboration avec eux.

2260 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, si ce n'est pas très, très, très précis, c'est encourageant.

2265 **M. DOMINIQUE BELLEMARE :**

Bien évidemment, c'est ni oui ni non.

2270 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais on a entendu la réponse.

2275 **M. DOMINIQUE BELLEMARE :**

Oui, d'accord. Non, non, la réponse est donnée. Merci.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Y a-t-il d'autres éléments que vous aimeriez ajouter? Ça va. Bien. Alors, Monsieur Denis Gervais. Bonsoir, Monsieur Gervais, vos questions?

2280 **M. DENIS GERVAIS :**

J'ai une question qui ressemble un peu à monsieur Bellemare. Je me demandais pourquoi qu'il n'y avait pas une variante qui impliquait de former, bien un littoral, au lieu de le réemplir, tu ôtes les scories puis tu fais un littoral. Pourquoi qu'il n'y a pas cette variante-là?

2285 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, on a eu la réponse. Moi, j'ai dit à tout le monde, la commission va s'assurer que vous allez obtenir des réponses, mais elle ne peut pas garantir nécessairement que la réponse ou les réponses sauraient vous plaire. On a une réponse et on n'a pas l'intention d'aller...

2290 **M. DENIS GERVAIS :**

Ce n'est pas les années 30. Je ne veux pas les années 30, moi.

2295 **LE PRÉSIDENT :**

Oui? O.K.

2300 **M. DENIS GERVAIS :**

Moi, je veux la berge de 10 mètres, là. Vous ôtez 10 mètres puis là vous laissez le littoral s'en venir, là. Vous ensemencez des plantes aquatiques puis des plantes de marais. Pourquoi cette variante-là n'est pas là?

2305 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Bertrand.

2310 **M. LÉO BERTRAND :**

Je ne suis pas sûr de bien comprendre la question.

LE PRÉSIDENT :

2315 Alors, précisez la variante absente selon vous, Monsieur Gervais.

2320 **M. DENIS GERVAIS :**

Dans les sections 4 et 5, vous ôtez du scorie jusqu'en bas de la ligne des hautes eaux. À peu près, là, je ne sais pas, je pense que c'est 20 centimètres plus bas, là, une affaire comme ça, sur le roc, là. Mais là, vous remplissez après ça de tout venant, là, propre, puis vous mettez du sol par-dessus. Mais si vous laissez ça, ôtez la scorie puis vous faites un marais ou un... est-ce qu'il y a possibilité? Là, je le sais pas.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Sans remplissage?

2330 **M. DENIS GERVAIS :**

Sans remplissage, dans les 4 et 5, je pense que c'est possible de faire ça.

2335 **LE PRÉSIDENT :**

Pourquoi donc que vous n'avez pas retenu une variante à l'effet d'enlever les scories et laisser le site sans remplissage, au moins pour 4 et 5, les secteurs en question?

2340 **M. LÉO BERTRAND :**

Bien, en fait, c'est tout simplement que vraiment, ça serait beaucoup plus pauvre, comme situation, qu'enrichir avec de la terre, des herbages, et de faire un travail d'améliorer l'habitat de la faune. Parce que si on se rend au roc, puis c'est sûr que ça monte continuellement jusqu'à la route 132, mais on est sur le roc et il ne pourrait pas y avoir rien, là. C'est du roc.

2345 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais prendre la question. Madame Lescop Sinclair, l'option que monsieur Gervais propose versus l'option retenue et l'argument présenté tout à l'heure, qu'en pensez-vous, Ressources naturelles et Faune?

2350 **Mme KATERI-LESCOP SINCLAIR :**

Oui. En fait, dans notre ministère on en pense que ça serait une excellente idée.

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Laquelle est une excellente idée?

Mme KATERI-LESCOP SINCLAIR :

L'idée de laisser, en fait de ne pas remettre de la terre à cet endroit-là une fois qu'on aura enlevé le remblai, les scories, puisqu'avec le remblayage, il y a eu empiétement dans l'habitat du poisson. Donc, dans le littoral, sous la ligne des hautes eaux. Et enlevant, dans le fond, le remblai, ça permettrait de regagner, en fait, de l'habitat du poisson, et également pour la sauvagine qui utilise beaucoup le site. Donc, c'est une aire de concentration d'oiseaux aquatiques, ça serait aussi très bénéfique.

Et ce n'est pas vrai que ça ne peut pas devenir un habitat riche en biodiversité puisqu'on voit, si on se fie à ce qu'il y a autour du lac Saint-Louis, énormément de zones, de littoral avec beaucoup de végétation, des herbacés qui poussent là sans problème. Donc, il suffirait en fait de mettre un peu de terre sur la roche mère.

LE PRÉSIDENT :

Sans le remplir au complet?

Mme KATERI-LESCOP SINCLAIR :

Exactement. C'est sûr que nous on arrivait ici avec une proposition, avec une pente de 30 degrés, mais ça, c'est parce que je me disais que pour rejoindre la zone de remblai qui existe déjà à l'intérieur du terrain, il faudrait faire une certaine pente. Mais dans le fond, peut-être, aussi, c'est possible de laisser ça plutôt au niveau du littoral d'origine et après ça, de recréer, dans le fond, l'emmurement qu'il y avait actuellement, mais plus à l'intérieur des terres, là, à l'intérieur du 10 mètres.

Je ne sais pas si j'ai été claire?

LE PRÉSIDENT :

C'est assez clair comme description. Mais est-ce que, pour vous, ce qui militerait contre ça, c'est la coupure du profil côté esthétique?

M. LÉO BERTRAND :

On sait qu'en réalité, comme je vous expliquais tout à l'heure, il y a une partie qui est d'origine d'avant Union Carbide. Cette partie-là est déjà plus haute que peut-être les eaux de 100 ans ou je sais pas trop, le niveau haut. C'est déjà plus haut, parce qu'il y avait déjà une couche de remplissage en dehors de notre terrain. O.K.? Mais on a voulu, nous autres, se servir du terrain à la grandeur, ça fait qu'on a égalisé ça.

2400 La seule option, si on veut s'en tenir aux responsabilités d'Elkem, bien, il faudrait reculer à ce qu'on a acheté. Donc, ce n'est pas notre responsabilité de corriger les remblais qu'il y a eu avant, avant Union Carbide.

LE PRÉSIDENT :

2405 Mais juste pour répondre à la question, si on retient l'option que monsieur Gervais propose et qui semble recevoir l'agrément du MRNF, est-ce que ça serait moins de travail pour vous ou plus de travail pour vous? Strictement travail.

M. LÉO BERTRAND :

2410 Bien, là, j'ai la problématique de comment en disposer, comme j'expliquais au début. Si je n'ai pas d'acheteur de scories, ça devient des coûts exorbitants, très chers, très dispendieux pour l'amélioration qu'on peut apporter au milieu. D'ailleurs, on l'améliore, le milieu, avec le projet. Il y a pas de doute que c'est une amélioration par rapport à ce qui existe présentement.

2415 Donc, c'est ça notre projet.

LE PRÉSIDENT :

2420 D'accord. Et ça représente, des 40 000 tonnes en question, l'option qu'on discute tout à l'heure, ça représente combien de milliers de tonnes à peu près, selon vous, au pif comme ça?

M. LÉO BERTRAND :

2425 Bien, par rapport à... C'est parce que les lignes de la berge – on a une capsule là-dessus – on a beau dire : on ne peut pas se fier sur les photos aériennes, mais ce n'est pas pour rien qu'elles ont été prises. On a les documents, des photos aériennes, puis ça ne change pas, pratiquement pas. Donc, est-ce que c'est vrai de dire qu'on a vraiment empiété? Je ne pense pas. On peut vous montrer la capsule.

LE PRÉSIDENT :

2430 Allez-y. Allez-y.

M. BRUNO WELFRINGER :

2435 Donc, effectivement, comme le mentionnait monsieur Bertrand, nous, on a regroupé des photos aériennes de 1930 à 2008 ou à aujourd'hui, puisqu'avec Internet, aujourd'hui, on est capable de voir les photos aériennes.

2440 Ici, on voit – ça, c'est la photo de base dessous, c'est la photo de 1982. Et on a tracé ici, avec différentes couleurs, les lignes, bien la limite de la propriété en bleu, ici, qu'on voit qui s'arrête avant. Et puis les contours de la berge pour différentes années.

2445 Effectivement, si on prend la ligne rose, donc 1930, on se rend compte qu'ici elle passe largement à l'intérieur des terres, et ici également. Et ici aussi, par rapport à l'empiétement, où il y a une salle de pompage au bout.

2450 Ensuite, en 1949, le contour reste le même ici, sensiblement, mais ici, on voit l'apparition de cet empiétement. Donc entre 30 et 49, pour la salle de pompage qui servait en fait aux industries papetières de l'arrière-pays. Elle continue ici et elle empiète ici au niveau de l'emplacement actuel du port en eau profonde.

2455 Ensuite, la photo de 1965 – dans le fond, pour l'ouest du site – reprend grossièrement le contour ici au niveau du port, sauf qu'on a l'implantation, ici, d'une petite crique qui va servir pour une autre salle de pompage à ce niveau-là. Au niveau de tout le secteur central du site, ça reste sensiblement égal. Il y a toujours cette pente d'enrochement, mais ici on voit l'apparition d'un remplissage dans le fleuve, effectivement. Donc, qui s'est fait entre 1949 et 1965.

2460 Ça, vraisemblablement, c'était lié aux opérations d'Union Carbide qui possédait déjà le terrain, une partie du terrain ici, au nord de la route 132, mais où il y avait pas encore d'usine de ferromanganèse, mais qui possédait également une usine de silicomanganèse au sud de la route 132. Donc, on soupçonne que le bas de ce remplissage, bien, disons les couches inférieures de ce remplissage, ça ne sera plus du silicomanganèse qu'on va retrouver. Du ferrosilicium, excusez-moi.

M. LÉO BERTRAND :

2465 C'est des déchets d'opération.

M. BRUNO WELFRINGER :

2470 Des déchets d'opération. Puis ensuite, entre 75 et 82, la berge, d'après notre interprétation, reste sensiblement égale à celle de 1965. Donc, on peut voir qu'ici, sachant que Elkem a acheté le terrain en 1984, donc après toutes ces années-là. Donc, on voit que les différents empiétements qu'il y a eu dans le lac sont antérieurs à Elkem ici.

2475 Ensuite, on s'est intéressé plus particulièrement au profil entre 82 et 85. Donc là, par rapport à Elkem, on a ici regroupé trois photos aériennes, donc 82, 86, 95, donc avant Elkem, pendant Elkem et après Elkem, ou disons à la fermeture de l'usine, puis on a noté des petites différences au niveau du profil de la berge à ce niveau-là, où il y avait également une salle de pompage ici, puis à ce niveau-là qui semble être un empiétement temporaire pendant l'occupation d'Elkem. Puis comme

2480 mentionné sur la carte ici, ces empiétements-là sont antérieurs à Elkem. Ici, après, on a toutes les photos aériennes vierges, si vous voulez, comme consultation.

Donc, je ne sais pas si ça répond à la question?

2485 **LE PRÉSIDENT :**

Ça fournit le contexte et l'évolution temporelle du site dans le temps. D'accord. Alors, Monsieur Gervais, allez-y avec votre deuxième question.

2490 **M. DENIS GERVAIS :**

Deuxième question, ça va être probablement un oui ou un non. Y a-t-il possibilité que, en partie, une superficie devienne publique de ce site-là, dans le futur? Y a-t-il possibilité? C'est juste ça que je veux savoir.

2495 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est une question de... s'il y a un propriétaire, les rapports sont régis par le Code civil. Peut-être, je ne le sais pas. Monsieur Bertrand, avez-vous quelque chose à dire là-dessus?

2500 **M. LÉO BERTRAND :**

Non.

2505 **LE PRÉSIDENT :**

Non. C'est un site au demeurant privé et susceptible de changer de propriétaire éventuellement, mais nous n'avons... Je ne vois pas non plus la possibilité pour l'intérêt public ou l'intérêt supérieur qu'une partie ou le tout soit nationalisé ou confisqué ou exproprié, pardon. Confisqué, c'est pas ici.

2515 **M. DENIS GERVAIS :**

Non, ce n'est pas là. C'est pas le bon pays, ça.

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est ça. C'est pas chez nous. Bon. Alors, non. Alors, pour l'instant on ne peut rien dire que ça ne soit pas juste de la pure spéculation là-dessus.

2520

2525 **M. DENIS GERVAIS :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Gervais. Monsieur Claude Haineault, s'il vous plaît, monsieur le maire.

2530 **M. CLAUDE HAINEAULT :**

Monsieur le commissaire, vous savez que la Ville de Beauharnois, j'ai déjà dit que notre intention c'était de promouvoir la décontamination totale du site de tout ce qui est au nord.

2535 **LE PRÉSIDENT :**

Vous l'avez dit dans votre requête, oui.

2540 **M. CLAUDE HAINEAULT :**

Tout ce qui est au nord, oui, on l'a dit dans notre requête, je vous le répète. Je vous l'ai dit aussi dans notre première rencontre. Tout ce qui est au nord de la route 132, entre la propriété des Bellemare et les terrains d'Hydro-Québec. Je vais vous tracer quelques dates, parce que ça fait partie de ma question.

2545 En 95, ces terrains-là ont été vendus par Beauharnois Light and Power à St.Lawrence Alloy. En 60, ça a été vendu, dans les années 60, à Carbide. Le 26 juillet 84, Union Carbide a vendu ça à Elkem. Union Carbide avait également acheté des terrains d'Hydro-Québec en 78. Quand ça a été vendu à Elkem – là, je m'excuse, je n'ai pas le contrat avec moi, mais c'est entre 10 et 12 millions, la valeur de la vente qui apparaît au contrat. Elkem a fermé en 91 et vendu en 96 à Centre de recyclage Beauharnois-Melcheville pour une piastre. Et il y a un contrat sous seing privé de septembre 95 – est-ce qu'on peut avoir ce contrat-là, voir les clauses qui obligent Elkem à être volontaire aujourd'hui?

2550 **LE PRÉSIDENT :**

Le contrat de quelle date?

2555 **M. CLAUDE HAINEAULT :**

Septembre 95.

2565 **LE PRÉSIDENT :**

Entre qui?

2565 **M. CLAUDE HAINEAULT :**

Parce que tout ce qu'on a, c'est le contrat d'avril 96. Après, ça a été cédé à Investissement St-Pierre en 97. Donc, en 11 ans d'opération, Elkem a pris le terrain d'Hydro-Québec dans l'état naturel avec des fleurs, en a fait le site qu'on a là. Et c'est clair que notre demande est de ramener ça à l'état où c'était.

2570 Est-ce qu'il existe des ententes entre le ministère de l'Environnement – j'ai compris tantôt qu'il y en avait, parce que monsieur vient de dire qu'il va déposer une lettre.

2575 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2580 **M. CLAUDE HAINEAULT :**

Est-ce qu'il y a d'autres formes d'entente de réglementation de lois ou de clauses qui s'appliquent, obligeant Elkem à décontaminer davantage que la berge?

2585 **LE PRÉSIDENT :**

Je reviendrai à la question. Mais vous avez dit que vous aimeriez voir quel contrat? Entre qui et qui?

2590 **M. CLAUDE HAINEAULT :**

Le contrat entre Elkem et Centre de recyclage Beauharnois-Melocheville. Parce que dans le contrat que nous avons en main, ça a été vendu pour une piastre et l'obligation de recyclage est transférée à Beauharnois-Melocheville.

2595 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. On va arrêter juste là. Alors, Monsieur Bertrand, le contrat en question, est-ce que c'est possible d'en avoir une copie?

2600 **M. LÉO BERTRAND :**

Bien, c'est un contrat confidentiel. Parce que ce n'est pas entre Elkem et Elkem, c'est entre Elkem et un partenaire. Donc, moi, personnellement, je ne peux pas donner une copie.

2605 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur le maire, voulez-vous préciser davantage la nature exacte de l'information que vous cherchez? Peut-être cette information, précisément...

2610 **M. CLAUDE HAINEAULT :**

Nous cherchons les informations quant à l'obligation éventuelle d'Elkem de décontaminer l'ensemble du site.

2615 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible, est-ce que la clause ou la disposition du contrat qui traite de la restauration de la berge est également confidentielle ou on pourrait partager ça avec le public?

2620 **M. LÉO BERTRAND :**

C'est également confidentiel étant donné que nous sommes encore en négociation, en discussion avec le propriétaire actuel. Donc, ce n'est pas à ce moment ici qu'on devrait donner une copie, là.

2625 **LE PRÉSIDENT :**

Des négociations avec le propriétaire actuel à propos de partage des responsabilités, et cetera?

2630 **M. LÉO BERTRAND :**

Sur la contamination du site et la solution à apporter.

2635 **LE PRÉSIDENT :**

Pour l'ensemble du site?

2640 **M. LÉO BERTRAND :**

Du site.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

Et la berge particulièrement, est-ce qu'elle fait partie de cette...

2650 **M. LÉO BERTRAND :**

La berge, je peux vous présenter, j'en ai déjà parlé au propriétaire, il y a un petit article que je peux vous présenter en capsule.

2655 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, allez-y donc, peut-être que ça va nous donner un éclairage supplémentaire.

2655 **ANNE-MARIE GOULET :**

En fait, ici, je vais vous exposer brièvement les responsabilités des parties impliquées dans le contrat de vente. D'abord, Elkem, comme monsieur Bertrand l'a mentionné tout à l'heure, Elkem est responsable de la berge et assure à ses frais, volontairement, la réalisation d'un projet pour restaurer la berge. Les ministères, eux autres, leurs responsabilités c'est de faire respecter les lois et règlements qui sont en vigueur. Et le propriétaire actuel, Excavation St-Pierre, c'est un collaborateur pour restaurer le site, mais c'est sûr que c'est en compatibilité avec ses opérations qui fonctionnent encore.

2665 **LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire il collabore aux travaux de restauration dans la mesure où les travaux sont compatibles avec ses propres opérations qui se déroulent sur le site actuellement, c'est ça?

2670 **ANNE-MARIE GOULET :**

Bien, en fait, actuellement c'est qu'il y a des négociations, une collaboration entre Excavation St-Pierre et Elkem pour restaurer le site, tout en continuant ses opérations. Parce que le site est en fonction.

2675 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2680 **ANNE-MARIE GOULET :**

Mais si vous voulez, je peux déposer l'article dont monsieur Bertrand parlait.

2685 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Allez-y. L'avez-vous au visionnement ou vous voulez juste déposer? Alors, déposez, ça va être disponible – l'article qui porte sur la berge dans le contrat sera disponible, il va être déposé dans la documentation de la commission.

2690 Et je reprendrai votre question à propos du ministère. Y a-t-il d'autres dispositions ou exigences de la part du ministère concernant des engagements ou des obligations de l'une ou l'autre des parties de cet acte de vente, à part de ce que vous avez...

2700 **M. PIERRE MICHON :**

Oui, c'est ça. Il y a des avis. Les avis que je vais déposer, c'est les échanges, disons, formels qu'il y a eu, qui ont existé avec Elkem. Et, évidemment, on cherche à faire appliquer nos politiques, guide de valorisation, et tout ça, dans le contexte de discussions actuellement avec Elkem. Il n'y a pas plus, comme telles, d'exigences. Ça demeure un projet présenté sur une base volontaire actuellement.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ces avis, vous allez aussi partager ça avec nous?

2710 **M. PIERRE MICHON :**

Oui. Si on veut rentrer dans le détail de la question de la politique des sols, les orientations qu'on pourrait prendre, je répondrai à toutes les questions qu'il faudrait.

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Entendu. Monsieur Haineault?

M. CLAUDE HAINEAULT :

J'ai été un peu surpris, Monsieur le commissaire, d'apprendre de monsieur qu'il y avait un deuxième projet. C'est exactement ce qu'on demande dans ce cas-là. Il y a donc un deuxième projet à l'étude, de décontamination de l'ensemble du site. C'est ça qu'on veut.

2720 Vous m'avez dit à Salaberry-de-Valléefield que vous interveniez quand vous aviez les pieds dans l'eau – si vous vous souvenez de ça? Et j'ai l'impression qu'on est en train d'essayer de vous essuyer les pieds, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

2725 C'est certain...

M. CLAUDE HINEAULT :

2730 Est-ce que vous pensez comme moi?

LE PRÉSIDENT :

2735 Mais je me rappelle très bien, Monsieur le maire, que je vous ai dit : « On va permettre les questions de contexte dans la mesure où ça ne s'éloigne pas trop de mon mandat. »

M. CLAUDE HINEAULT :

2740 J'ai une question qui va aboutir.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Allez-y.

2745 **M. CLAUDE HINEAULT :**

2750 Nous sommes aussi la ville issue de la fusion de deux villes, dont Melocheville qui était partie prenante, où se trouve la carrière, anciennement propriété d'Elkem, sur laquelle se trouvent encore plusieurs dizaines de milliers de tonnes de scories entreposées là, gracieusement confiées par Elkem à la ville de Melocheville, avec un contrat semblable, là, dans le genre : « Je te donne ça pour une piastre, tu as le terrain puis tu as la scorie avec. »

2755 Je regrette un peu qu'on me dise que ça n'a plus de valeur, parce que je pense qu'il y avait 180 000 \$ aux livres de la Ville comme un actif, parce qu'on était pour vendre la scorie, ça pourrait être réutilisable. Ma question c'est : qu'est-ce qu'Elkem prévoit faire?

LE PRÉSIDENT :

2760 Il ne faut jamais sous-estimer la capacité de la Chine, de prendre énormément de détours.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Oui. J'ai bien confiance en eux, je suis allé d'ailleurs pour essayer de les convaincre, mais ça n'a pas marché.

2765

Quel est l'engagement d'Elkem par rapport au reste du site, au nord, tout ce qui est au nord de la 132 et pour l'ancienne carrière? Nous allons déposer beaucoup de documentation sur ce qui peut y être déjà enfoui, est-ce qu'il existe des études de caractérisation sur l'ensemble du site? Parce que normalement, quand une entreprise vend ses installations, il y a des études de caractérisation demandées par le ministère de l'Environnement, puis il y a un plan de décontamination. On peut-il avoir ce plan-là et ces études-là? Est-ce qu'on peut les avoir? C'est important pour notre mémoire.

2770

LE PRÉSIDENT :

2775

De la part de?

2780

M. CLAUDE HAINEAULT :

De qui est-ce qui les a, Monsieur le commissaire.

2785

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, je vais poser la question. D'abord, Monsieur Michon, allez-y, vous avez entendu là...

2790

M. PIERRE MICHON :

Oui, tout à fait. Évidemment, j'ai peut-être été un peu direct ou simple en disant qu'il n'y avait pas plus d'échange formel. Il y en a eu des échanges formels, entre autres il y a eu une analyse de risque qui a été faite, comme ça a été mentionné dans la présentation, qui concernait, en principe, les sols, mais qu'on applique nécessairement à la berge. C'est les sols qui sont sur la berge également.

2795

Donc, cette analyse de risque là, elle a été présentée, on parle dans les années 90. Il y a eu un avis, que je vais déposer, qui a été produit par le ministère, par rapport à cette analyse-là, qui n'a pas été jugée, comme telle, recevable ou assez complète.

2800

L'étude de risque n'a pas été jugée complète...?

2805 **M. PIERRE MICHON :**

Tout à fait recevable, en 99.

2810 **LE PRÉSIDENT :**

Et je crois que nous avons cette étude. Ça fait partie de la documentation disponible. Vous, vous allez avoir l'avis du ministère qui dit que ce n'était pas convenable. D'accord.

2815 **M. PIERRE MICHON :**

Donc, je vais déposer cet avis-là...

2820 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent.

2825 **M. PIERRE MICHON :**

... daté de 99, qui renvoyait en quelque sorte Elkem à...

LE PRÉSIDENT :

2830 À ses devoirs.

M. PIERRE MICHON :

Oui, à préciser davantage l'analyse de risque. Alors, il y a eu des échanges formels, mais je vais chercher surtout à vous déposer des documents pertinents, là, qui concernent plus les avis du ministère actuel.

2835 **LE PRÉSIDENT :**

Ça serait apprécié. Y a-t-il eu des suites qu'on a données à l'avis de non-recevabilité en question?

2840 **M. PIERRE MICHON :**

Bon. Là, alors c'est là qu'on parle évidemment d'une approche plus volontaire au niveau d'Elkem. Nous, aux évaluations environnementales, on a pris connaissance du projet quand un avis

de projet a été déposé en 2004, si je ne me trompe pas, parce qu'il y avait plus de 300 mètres qui touchaient le fleuve Saint-Laurent, en l'occurrence le lac Saint-Louis, dans le projet.

2845 Donc là, on se trouvait à avoir un deuxième dossier administratif et c'est la raison, disons c'est la procédure qui s'applique, donc le processus qu'on dit plus public. Mais c'est certain que je reviens sur le fait qu'au ministère, on considère que c'est un projet qui doit être coordonné et il faut qu'il y ait de la cohérence dans nos positions, dans les deux aspects – ce projet-là qui inclut la berge.

2850 **LE PRÉSIDENT :**

Le deuxième projet en question, ce que monsieur le maire a évoqué tout à l'heure, ce deuxième projet est en évolution? A-t-il un porteur de ballon?

2855 **M. PIERRE MICHON :**

2860 C'est aussi Elkem qui le présente à titre volontaire. Il y a un document qui a été déposé, qui parle effectivement des... il y a des caractérisations qui ont été faites. Il y a des données qu'on a obtenues au ministère là-dessus – pour le moment, qu'on n'a pas rendu publiques dans le contexte du processus, mais essentiellement, si on avait des demandes d'accès, ces documents-là seraient publics.

2865 **LE PRÉSIDENT :**

Entendu. Ce projet, par définition, est assujetti ou en principe ce n'est pas assujetti.

2870 **M. PIERRE MICHON :**

Non, parce que l'assujettissement concerne...

2875 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Je voulais juste que ce soit dit.

2875 **M. PIERRE MICHON :**

2880 ... concerne uniquement ce qui est en dessous du deux ans. Évidemment, on ne fait pas un talus avec de la roche seulement que dans le bas, donc on a déterminé que le projet qui était présenté dans le processus, la procédure d'évaluation environnementale, c'est un projet de 10 mètres, si on regarde ça en plan, le long de la berge.

LE PRÉSIDENT :

2885 D'accord.

M. PIERRE MICHON :

2890 Mais les études de risque, les études de caractérisation de sols peuvent très bien concerner ce qui touche la berge.

LE PRÉSIDENT :

2895 Très bien. Alors, vous avez entendu la réponse, Monsieur le maire.

M. CLAUDE HAINEAULT :

2900 Est-ce qu'on peut avoir ces études-là et ce projet-là, Monsieur? Parce que ça fait partie du cœur de notre mémoire qui va être déposé.

LE PRÉSIDENT :

2905 Est-ce que la documentation concernant ce projet...

M. PIERRE MICHON :

2910 J'inviterais peut-être Elkem à déposer un peu les documents qu'on a, disons, de caractérisation de sols. Sinon, nous, on peut considérer ça comme des documents... on pourrait vérifier s'il y a des informations à titre confidentiel, mais essentiellement c'est des documents qu'Elkem a produits. Nous, les avis qu'on a produits, pertinents, on va les déposer.

M. LÉO BERTRAND :

2915 Vous parlez ici des études qui ont eu lieu par rapport au site?

M. PIERRE MICHON :

2920 Tout à fait. Les caractérisations, y compris l'analyse de risque, je crois, qui a déjà été demandée par la commission.

M. LÉO BERTRAND :

La plupart ont été déposés.

2925 **M. BRUNO WELFRINGER :**

Si je peux prendre la parole?

2930 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

2935 **M. BRUNO WELFRINGER :**

C'est sûr qu'on a un rapport qu'on a déposé à la Direction régionale de Longueuil, qui présente les études qu'on a faites sur le terrain, l'ancien terrain d'Elkem, et dans lequel on propose une solution de restauration. Donc, c'est ce rapport-là qu'on pourrait déposer éventuellement si Elkem est d'accord.

2940 **LE PRÉSIDENT :**

Ça serait apprécié, encore une fois, comme élément de contexte de l'intervention proposée. Ça permettrait aux citoyens et à monsieur le maire d'en prendre connaissance. Ça va?

2945 **M. CLAUDE HAINEAULT :**

Est-ce que je peux vous poser directement une question sur votre rôle? Parce que s'il y avait un deuxième projet de ce type-là pour l'ensemble du site, est-ce que c'est un projet qui peut être soumis au Bureau d'audiences publiques ou si vous n'aurez pas les pieds dans l'eau?

2950 **LE PRÉSIDENT :**

Non. C'est ça. Je suis sorti complètement de l'eau, là.

2955 **M. CLAUDE HAINEAULT :**

Je trouve ça très étrange qu'on permette ça, Monsieur le commissaire, parce que pendant que vous avez les pieds mouillés, est-ce qu'on ne pourrait pas régler ça tout d'un coup?

2960 **LE PRÉSIDENT :**

Je suis ici pour servir les exigences de la loi et la loi a cette configuration que le législateur a choisi de donner au pays, et ça nous a bien servi. Alors, pour l'instant... mais il y a d'autres moyens quand même.

2965

M. CLAUDE HINEAULT :

Vous avez une petite idée des commentaires qu'on va faire.

2970

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

2975

M. CLAUDE HINEAULT :

J'ai une dernière petite question, peut-être, avant de revenir à une autre occasion.

2980

LE PRÉSIDENT :

Oui?

2985

M. CLAUDE HINEAULT :

J'ai entendu tantôt qu'on avait des discussions. Est-ce que j'ai bien compris, des ententes en négociation pour entreposer de la scorie? Si c'est le cas, je veux juste savoir si le terrain actuellement propriété de la Ville de Beauharnois fait partie de ces études-là, parce que vous allez frapper un nœud.

2990

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça me ramène à la question : les scories qu'on va enlever, il va avoir certaines des scories qui vont quitter le site, évidemment, sinon l'augmentation du trafic sur la 132 en serait autrement, ça va aller où en l'absence d'un acheteur confirmé pour fins de recyclage ou de valorisation? Voilà, qui va recycler les scories? Peut-être il va y avoir des éléments de réponse. Allez-y.

2995

M. LÉO BERTRAND :

3000

Alors, nous avons une capsule qui explique les démarches qu'on a faites à date pour essayer de trouver un preneur des scories. Évidemment, ce n'est pas quelque chose que tout le monde achète, là, au supermarché. À date, on n'a pas été chanceux, parce que comme j'expliquais précédemment, notre principale option est disparue, n'opère plus. Après ça, il y a toujours via monsieur Capuano, les aciéries, puis, bon, là encore, comme vous avez très bien mentionné, il reste encore des volumes à vendre à la carrière Melocheville. Donc, il y aurait déjà ça à vendre, là, puis ça ne bouge pas beaucoup. Donc, je ne pense pas que c'est approprié d'ajouter au volume. Donc, c'est la situation présentement.

3005

3010 **M. CLAUDE HINEAULT :**

Donc, il n'y a pas de recyclage possible.

3015 **LE PRÉSIDENT :**

Mais au moins, ça vous rassure un peu la réponse, Monsieur le maire ou...?

3020 **M. CLAUDE HINEAULT :**

Pas vraiment, parce que ça ne me dit pas ce qu'on va faire avec.

3025 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Ça, d'accord.

3030 **M. CLAUDE HINEAULT :**

Parce que par exemple, Monsieur le commissaire, l'usine PPG qui a décontaminé son site, ça n'a pas été recyclé. Ça leur a coûté au-dessus de 50 millions et ils l'ont entreposé, ils ont réglé le cas net. Donc, ça se fait des règlements.

3035 **LE PRÉSIDENT :**

En l'absence d'une option de recyclage qui pourrait absorber la grande partie des scories enlevées, l'option de stockage, où ça va être stocké, ça, en attendant les solutions?

3040 **M. LÉO BERTRAND :**

Les seules solutions existantes, je pense, c'est les sites sécuritaires, puis c'est ça qu'on juge tellement dispendieux qu'on ne peut pas se permettre ça puis pas avoir assez... Il faudrait avoir au moins des gains quelconques à faire ce travail-là. Puis là, actuellement, on n'en voit pas. Le risque n'est pas assez grand pour ces coûts-là qui seraient engagés.

3045 **LE PRÉSIDENT :**

Ça serait possible, Monsieur Bertrand, de partager avec nous les sites sécuritaires, selon vos termes, et le plus proche de la région ici, et on parle de quel genre de coût. Quel profile de coût est impliqué sur une base annuelle, par tonne ou, et cetera. J'estime la question pertinente au contexte, pour comprendre un peu les options qui vous sont offertes.

3050 **M. LÉO BERTRAND :**

Il y a moyen de se procurer des coûts estimatifs.

3055 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Pour le MDDEP, est-ce que la berge avec le projet actuel, mais aussi l'autre projet, le site, est-ce que vous considérez ça comme deux entités séparées ou vous voyez ça comme un tout eu égard à votre mandat?

3060 **M. PIERRE MICHON :**

Les discussions qu'on a actuellement, on veut coordonner les positions sur ces deux aspects-là du projet. Je parle de deux dossiers administratifs. Il faut qu'on comprenne bien que pour nous, c'est un seul, quand même un projet, mais qui est traité peut-être par deux entités administratives.

3065 Le souhait, logiquement c'est peut-être... on se pose la question actuellement, est-ce qu'on ne devrait pas justement traiter, restaurer les sols avant de restaurer la berge, puisqu'on est en amont hydraulique? La logique indiquerait que oui. Donc est-ce que, par exemple, bon, la partie de la berge va être autorisée par le gouvernement alors que la partie en arrière serait autorisée par le ministre? Est-ce que le gouvernement va prendre une position qui lierait le ministre, alors qu'il n'aura pas examiné adéquatement toute l'option en arrière? Ça serait étonnant. Ça ne serait pas souhaité.

3070 Donc, c'est les raisons pourquoi – ou l'inverse, que le ministre prenne une position sur la gestion des sols à l'arrière alors que le gouvernement n'a pas pris sa décision. Alors, l'idée c'est de coordonner les positions, et même, je dirais, de s'assurer que les projets vont se réaliser en même temps.

3075 **LE PRÉSIDENT :**

Pour éviter des éventuelles incohérences comme ça.

3080 **M. PIERRE MICHON :**

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

3085 C'est votre position ministérielle, de l'équipe, d'accord.

M. CLAUDE HAINEAULT :

3090 Mais des fois, c'est des normes précises d'encadrement pour l'enfouissement des sites. On a peut-être une carrière à vendre pas cher.

LE PRÉSIDENT :

3095 Merci, Monsieur le maire. Monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé.

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

3100 Bonsoir, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, on vous écoute.

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

3105 Donc, un peu dans la même lignée par rapport aux ententes potentielles avec un ou des recycleurs pour les travaux proposés, clairement j'aimerais entendre, est-ce qu'il y a déjà des ententes de conclues avec un ou des recycleurs, justement? Est-ce que c'est quelque chose qui a déjà été signé?

LE PRÉSIDENT :

3115 D'accord. Monsieur Bertrand?

M. LÉO BERTRAND :

3120 Actuellement, il n'y en a pas d'entente. On n'a pas de preneur pour les scories enfouies présentement sur le site et sur la berge.

LE PRÉSIDENT :

Ça répond à la question.

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

3125 J'aurais une sous-question, justement, apparente à ça. Donc, si la réponse est non, quelle garantie Elkem peut donner que l'option du recyclage sera viable, finalement, et que ce n'est pas...

LE PRÉSIDENT :

3130

D'accord. Dans quelle mesure, en l'absence d'une telle entente et compte tenu d'autres éléments que vous avez partagés avec nous, qu'est-ce qui vous porte à croire que l'option recyclage est une option réaliste?

3135

M. LÉO BERTRAND :

3140

C'est tout simplement comme je disais. Du point de vue économique, c'est très dispendieux de transporter des scories, parce qu'on parle ici du site et de la berge et on parle au-dessus de tout près de 300 000 tonnes. C'est facile à évaluer assez rapidement, le coût que ça peut représenter de transporter ça dans un site sécuritaire et payer pour le site aussi. Alors que notre solution, la deuxième, la variante c'est-à-dire, à notre avis est très bonne et améliore la situation.

LE PRÉSIDENT :

3145

Est-ce que par rapport – Madame Poliquin, est-ce que monsieur Laplante est toujours disponible avec nous? Ou peut-être qu'on peut reporter ça à demain après-midi. Je parle d'une autre personne-ressource du ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation qui est disponible par téléphone, pour répondre à des questions concernant le potentiel de recyclage. Mais on tâchera de l'avoir avec nous, disponible, demain après-midi, pour d'autres questions concernant le recyclage, s'il y a lieu.

3150

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

3155

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

3160

Ça va?

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

3165

Comme deuxième question, je me questionne justement par rapport aux remblais. Est-ce que, plusieurs options étaient justement de finir par un remblai, et là, monsieur Gervais, tantôt, et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a amené l'option, peut-être, de laisser sur le roc, finalement, est-ce que j'ai bien compris que ça serait quelque chose d'envisageable?

Je mixe ça justement un peu, en ce que j'ai entendu comme quoi qu'il y avait négociations relatives avec la contamination du site, ce que monsieur Bertrand a dit, des négociations avec monsieur St-Pierre, le propriétaire présentement du terrain. Est-ce que le fait de créer un remblai et

3170 de pas avoir considéré, au départ, l'option de créer un milieu naturel, donc sur le roc, est-ce que le remblai est fait pour faire un bouclier, si on veut, pour empêcher une éventuelle contamination du reste du site vers le bord de l'eau?

LE PRÉSIDENT :

3175 Monsieur Bertrand, vous avez entendu la question?

M. LÉO BERTRAND :

3180 Oui. Je pense que les questions se recoupent pas mal, dans le sens qu'on a déjà répondu à votre question, dans un sens. Pourquoi pas l'amener au roc en tant que tel? C'est ça la question, je pense. Sur quelle distance? C'est une question assez complexe, étant donné qu'il y a eu des choses qui ont été faites avant Elkem. Puis quand Elkem a acheté, c'est très clair que notre terrain, il avait déjà une limite et il y avait des remblais qui avaient été faits par-dessus le site naturel. On l'a vu par les photos, et cetera.

3190 Donc, en réalité, pour nous, ramener ça au roc puis dire, bien, ça fera probablement un milieu humide ou... Je ne sais pas trop qu'est-ce qui est visé, mais il faut aussi penser que le roc monte rapidement. Ça fait que tu ne gagnes pas grand-chose au point de vue berge, parce que le roc est tout en pente continue jusqu'à la 132. Puis c'est évident, quand vous regardez les strates de roc, plus tu t'en vas vers l'ouest, plus c'est haut. Évidemment, celui de l'est est plus bas, mais tout le site au complet est en pente graduelle vers la 132, le roc, le fond.

LE PRÉSIDENT :

3195 D'accord.

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

3200 Si je peux apporter une petite précision, ma question était plus : est-ce que le remblai pourrait faire un bouclier pour une éventuelle contamination? C'était ça la question finale, finalement.

M. LÉO BERTRAND :

3205 La question finale c'est : le remblai peut-il bloquer quelque chose?

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

3210 Oui.

M. LÉO BERTRAND :

Non. Parce que l'eau souterraine s'infiltra au niveau du roc et descend au lac.

3215 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà.

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

3220 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3225 Merci beaucoup. On va prendre... il me reste cinq questions. Alors, on va prendre 10 minutes de pause et puis on reprendra à 10 h jusqu'à 10 h 30 à peu près.

3230 **PAUSE**

LE PRÉSIDENT :

3235 Je vous invite à prendre place, s'il vous plaît. Au cas où des gens partiraient avant la fin de cette séance, on reprendra les travaux demain au même endroit à 13 h 30, d'accord? Et on va essayer de ramasser les questions concernant le recyclage, la valorisation, et cetera, et cetera, demain après-midi, et on va s'assurer que monsieur Laplante va être avec nous par téléphone à partir de 13 h 30.

3240 J'invite maintenant, Monsieur André Trottier à venir poser ses questions. Il est encore à l'extérieur? Alors, on va prendre Monsieur Daniel Leblanc, s'il vous plaît.

M. DANIEL LEBLANC :

3245 Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Leblanc, bonsoir! On vous écoute.

3250

M. DANIEL LEBLANC :

Bonsoir! Donc, dans un contexte de migration de pollution vers le lac, est-ce qu'il y a une étude hydrogéologique qui a été effectuée de la nappe d'eau souterraine?

3255

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bertrand?

3260

M. LÉO BERTRAND :

Nous avons une capsule qui donne les résultats, ici, là.

3265

Mais c'est ça, on l'a mentionné tout à l'heure, mais il y a eu de nombreuses études sur le terrain d'Elkem, bien sur l'ancien terrain d'Elkem, pardon, réalisées par plusieurs compagnies. Donc, notamment, Bio Géo Environnement et puis HDS Environnement.

3270

Au niveau de la qualité de l'eau souterraine, il y a eu 14 études entre 1992 et 2005, alors qu'Elkem a vendu en 95. Donc, Elkem a continué à financer des études sur son ancien terrain pour évaluer la qualité de l'eau souterraine.

3275

Puis comme on le mentionnait précédemment, bien, les études ont été déposées et sont disponibles sur le site du BAPE, normalement. Au niveau des conclusions principales qu'on peut en tirer, on a constaté que le manganèse, bien, il y avait au niveau du puits le plus critique, une diminution de 40 milligrammes par litre en 1990 à 4 milligrammes par litre en 2005, environ.

3280

Donc, il faut également que pour le manganèse, actuellement, il n'y a pas de critère au niveau de la résurgence dans les eaux de surface ou de l'infiltration dans les égouts. Il y a un critère esthétique de .05 milligramme par litre pour les eaux de consommation, mais il n'y a pas sur le site depuis qu'il sert pour l'alimentation en eau potable.

3285

Il y a également différents dépassements marginaux pour d'autres contaminants, comme le mercure, l'arsenic ou le cuivre qui ont été notés dans les études, mais c'était principalement dans les études plus antérieures, donc dans les années 90.

3290

M. DANIEL LEBLANC :

Donc, si je comprends bien, c'est une étude hydrogéologique, donc on spécifie l'écoulement de la nappe, on spécifie le type de sol, on va spécifier si c'est captif ou pas...

3295 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. C'est-à-dire prenez-en connaissance...

3295 **M. BRUNO WELFRINGER :**

Oui, oui, on précise tout ça.

3300 **LE PRÉSIDENT :**

Prenez-en connaissance, et si vous avez d'autres questions par la suite on peut toujours, si on les juge pertinentes...

3305 **M. DANIEL LEBLANC :**

D'accord. Et puis, bon, démonstration étant faite que la berge est sur le domaine hydrique, est-ce que ça ne serait pas au ministère de décider du choix de la solution quant au type de restauration à faire?

3310 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Michon?

3315 **M. PIERRE MICHON :**

Il y a effectivement des informations, bon, qui montrent qu'il y a un remblai qui a été fait, là, comme on en a parlé quand même pas mal tout à l'heure, qui a été fait antérieurement à Union Carbide. On croit que c'est vrai, peut-être qu'il y a eu du scorie de remblayée par-dessus. Si on restaure, est-ce qu'on exigerait qu'on s'en limite à revenir à la récurrence deux ans? Ça dit dans l'optique où on enlève les scorries, évidemment, c'est une question qu'on doit se poser. Donc, de reprendre la rive...

3320 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'on se limite à la ligne des hautes eaux de récurrence de deux ans plutôt que...?

3325 **M. PIERRE MICHON :**

Plutôt que de re-remblayer après avoir enlevé les scorries ou ce qu'il y a en place, là. Autrement dit, là où on enlève les scorries et qu'on est en bas du deux ans, est-ce qu'on doit re-

remblayer en bas du deux ans, alors que normalement, ça n'aurait pas dû être fait au départ? Même si ce n'est pas Elkem qui est responsable, là. Donc, la question se pose effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3335

Et il y a une logique évidemment...

M. DANIEL LEBLANC :

3340

On n'est pas sûr de qu'est-ce qu'on fait de la scorie dans le lac, si je comprends bien.

LE PRÉSIDENT :

3345

Oui. D'accord.

M. DANIEL LEBLANC :

3350

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

3355

Alors, merci beaucoup. Merci, Monsieur Leblanc. Alors, maintenant, des questions des gens qui ont déjà posé des questions, qui se sont réinscrits. Alors, j'invite monsieur Hachez, monsieur Daniel Hachez. Ah, monsieur Trottier est de retour? Alors, Monsieur Trottier, avancez.

M. DANIEL TROTTIER :

3360

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

3365

Bonsoir! On vous écoute, Monsieur Trottier.

M. DANIEL TROTTIER :

3370

Moi, la question que je veux poser c'est : pourquoi que Elkem, ils ont attendu si longtemps avant de renégocier, ce que j'ai entendu tantôt, avec monsieur St-Pierre, au point de vue de décontamination ou bien donc de restauration, appelez-le comme vous voulez, parce que l'acte d'achat avait été signé en 95, le 19 janvier. Moi, je veux savoir pourquoi qu'ils ont attendu si longtemps.

LE PRÉSIDENT :

On a anticipé votre question. Il semble qu'il y a le début d'une réponse.

3375

M. LÉO BERTRAND :

Oui. Nous avons un historique à vous présenter en capsule.

3380

ANNE-MARIE GOULET :

3385

Donc, oui c'est ça. En fait, il y a eu plusieurs études antérieures qui ont été réalisées, qui expliquent les délais, en fait. Donc, les études ont commencé en 1990 et il y a eu un suivi pour les eaux souterraines qui a été fait depuis. Et comme on l'a mentionné, en 1998, il y a eu une analyse de risque qui a été complétée, et puis ça s'est poursuivi, même si Elkem n'était plus propriétaire, mais bien Excavation St-Pierre. Et donc, on est arrivé maintenant à l'étude d'impact et on est ici ce soir.

3390

Donc, ça explique les délais, mais il y a toujours eu des négociations ou des projets qui ont été mis sur la table. Donc, l'objectif c'était toujours d'avoir une bonne connaissance du milieu. Donc, il y a eu un suivi annuel des eaux souterraines et des caractérisations des scories. Et, ensuite, ça a été de trouver une façon de restaurer la berge. Donc, il y a eu une étude d'impact qui a été déposée en 2008 et 2010 et puis avec les addenda, suite aux questions du comité ministériel. Et donc, les étapes à venir, c'est de faire les appels d'offres. Ils ont été déjà faits, puis après ça, bien, c'est d'avoir le O.K. pour faire les travaux.

3395

M. DANIEL TROTTIER :

3400

Oui, je comprends bien ça, mais il me semble, par le nombre d'années, 95 à aller aujourd'hui 2010, c'est long.

3405

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Trottier, adressez-vous à moi.

M. DANIEL TROTTIER :

3410

Elkem Canada inc. avec le Recyclage Beauharnois, quand ils ont négocié, j'ai l'acte d'achat ici, c'est bien marqué qu'Elkem... L'acte de vente du 12 avril 96 passé à Kevin Léonard à Montréal sous le numéro... en tout cas des minutes.

3415 *Elkem Metal Canada inc., Centre de recyclage Beauharnois-Melcheville déclare en conséquence être parfaitement au courant de l'état des immeubles quant à la possibilité de contamination et aux risques environnementaux en découlant. Investissement s'engage à assumer pour et acquis de Centre de recyclage toutes les obligations qui sont contenues généralement inclus, relativement à la décontamination et au nettoyage des lieux. (Tel que lu).*

LE PRÉSIDENT :

3420 Monsieur Trottier, c'est-à-dire le délai, vous dites que ça semble trop long. Eux, ils disent : « Il a fallu passer à travers plusieurs étapes dans tout ça. » Alors, restons pour l'instant... Si vous avez des choses à ce propos à partager avec nous, on va, pour la deuxième partie, en mémoire ou une intervention verbale, on va recevoir ça avec gratitude.

3425 **M. DANIEL TROTTIER :**

Parce que pour nous, comme citoyens de Beauharnois, nous autres, qu'est-ce qu'on veut c'est la décontamination...

3430 **LE PRÉSIDENT :**

On a compris ça.

3435 **M. DANIEL TROTTIER :**

... au complet.

LE PRÉSIDENT :

3440 On a compris ça. On va vous entendre à la deuxième partie. Pour l'instant, avez-vous d'autres questions à part le délai?

3445 **M. DANIEL TROTTIER :**

Non, dans le moment non.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Parfait.

3450

M. DANIEL TROTTIER :

O.K. Merci.

3455

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, merci à vous. Monsieur Daniel Hachez. Avez-vous travaillé avec Union Carbide avant ou avec Elkem avant?

3460

M. DANIEL HACHEZ :

Les deux.

3465

LE PRÉSIDENT :

Les deux. Ah d'accord. C'est ce que j'ai deviné à partir de... oui, alors on vous écoute.

3470

M. DANIEL HACHEZ :

O.K., et la question c'est : est-ce qu'ils sont au courant des effets collatéraux que tout ce qui sortait de l'antipollution, jusqu'à quelle ville ça arrêtait?

3475

LE PRÉSIDENT :

En aval?

3480

M. DANIEL HACHEZ :

En direction de Montréal.

3485

LE PRÉSIDENT :

En direction de Montréal, en aval. Donc, avez-vous une idée, Monsieur Bertrand, sur l'effet de déplacement ou de transport de ces...

3490

M. LÉO BERTRAND :

Oui. En réalité, les courants dans notre secteur, le secteur de l'usine – on a quelque chose, peut-être à vous présenter là-dessus – mais ils sont contraires au courant qu'on pourrait s'attendre. C'est-à-dire que le courant ne s'en va pas vers Montréal, il revient vers la sortie du barrage d'Hydro-Québec.

3495 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a des courants circulatoires alors?

3495 **M. LÉO BERTRAND :**

Oui, c'est ça. Parce que c'est facile à comprendre, c'est qu'il y a un jet d'eau très fort qui rentre dans un autre plan d'eau et, évidemment, ça crée des cercles, mais pas des petits cercles, on parle d'un grand cercle, là. D'ailleurs, si vous regardez, c'est ça l'image des courants, puis vous voyez où est l'usine puis vous voyez l'ampleur du courant.

3500 Puis quand on a pris les sédiments dans le lac, les tests, on dérivait à une vitesse incroyable. Je n'en revenais pas moi-même. Je me disais : comment ça se fait, on monte vraiment. Mais quand on a analysé comme il faut le sens des courants, bien, ils sont contraires.

3505 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, autrement dit, ça pourrait favoriser la concentration des effets localement?

3510 **M. LÉO BERTRAND :**

Localement.

3515 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3520 **M. LÉO BERTRAND :**

Deuxièmement, je pourrais ajouter que les sédiments de l'exutoire sont très lourds. Donc, ça indique un petit peu qu'il y a du manganèse dedans – évidemment, on l'avait dans l'analyse – donc, ils ne se déplacent pas et sont vraiment déposés, puis le cercle qu'on vous présentait est pas mal stable.

3525 **LE PRÉSIDENT :**

À cause de leur densité.

3530 **M. LÉO BERTRAND :**

À cause de la densité, ça reste au fond.

3535 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3540 **M. DANIEL HACHEZ :**

Est-ce que je peux porter un commentaire?

3545 **LE PRÉSIDENT :**

On reprendra ça la prochaine fois. Avez-vous une question, d'abord?

3550 **M. DANIEL HACHEZ :**

La deuxième question c'est à propos de ce qu'on appelle le scorie, là. Lorsqu'il ventait, là, bien ça s'en allait du côté de la propriété de celui qui parlait tantôt, là.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

La propriété de madame Hone.

3560 **M. DANIEL HACHEZ :**

En tout cas, moi, j'étais opérateur de machinerie lourde, et puis quand on nettoyait ce qu'on appelait les baies de SLAG – c'est le nom en anglais de scories – bon, bien, à chaque fois qu'on rentrait là-dedans pour le vider, les vents étaient en direction de Beauharnois, qui touchait au terrain d'eux autres.

3565 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, la question de l'érosion, poussière, et cetera, le transport des scories en état de poussière par le vent?

3570 **M. DANIEL HACHEZ :**

En état de poussière. Pourquoi que ça n'a pas été arrosé avant, ce qui aurait empêché les particules de grimper?

3570 **LE PRÉSIDENT :**

À l'époque Union Carbide ou Elkem n'ont jamais arrosé, la considération de l'érosion n'était pas une question qui était présente dans les pratiques.

3575 **M. DANIEL HACHEZ :**

J'ai arrosé, pas juste moi, plusieurs de mes compagnons de travail ont déjà arrosé parce qu'il y avait trop de poussière qui montait puis c'était trop haut.

3580 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3585 **M. DANIEL HACHEZ :**

Puis la salle à manger n'était pas loin.

3590 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Bertrand, avez-vous des choses à dire à propos de ça?

3595 **M. LÉO BERTRAND :**

Bien, la question, une partie de la question tout au moins a lieu par rapport aux voisins, les retombées atmosphériques. Nous avons fait, Elkem a fait une étude sur les teneurs de manganèse à la grandeur du terrain de monsieur Bellemare. Et, évidemment, il y avait une plus grande concentration le long de la clôture du côté de monsieur Bellemare, il y avait une plus grande concentration, évidemment, qu'ailleurs dans la région. Maintenant, ces niveaux-là étaient très faibles et jugés non dangereux.

3600 **LE PRÉSIDENT :**

C'est des oxydes de manganèse?

3605 **M. LÉO BERTRAND :**

Oui, des poussières, comme il dit, de scories.

3610 **LE PRÉSIDENT :**

De scories, d'accord. D'accord, très bien.

3615 **M. DANIEL HACHEZ :**

C'est tout.

3615 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Hachez. Monsieur Dominique Bellemare, vous venez d'apprendre quelque chose?

3620 **M. DOMINIQUE BELLEMARE :**

Effectivement, on vient d'en apprendre beaucoup.

3625 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vos deux questions.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

3630 Oui, qui est un peu pour poursuivre à ça. Pourquoi est-ce qu'il y a eu si peu d'échantillonnage de fait dans les secteurs 4 et 5 et comptez-vous en faire davantage? Ça, c'est une question qu'on pose au promoteur.

3635 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Bertrand?

M. LÉO BERTRAND :

3640 Juste un moment, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

3645 Monsieur Bellemare dit : pourquoi il y avait si peu d'échantillonnages dans les secteurs 4 et 5?

M. BRUNO WELFRINGER :

Bien, nous, on a fait des tranchées, disons, à des distances relativement raisonnables l'une de l'autre dans les secteurs 1, 2, 3, 4, 5, tout du long de la berge, et puis ça semblait nous fournir une caractérisation suffisante par rapport à ce qu'on voulait faire.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que je peux comprendre pourquoi vous estimez ça trop peu?

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Écoutez, je ne parle pas des tranchées pour savoir s'il y a 4 mètres de remblais noirs, 1 mètre de remblais bruns puis un autre de remblais arc-en-ciel. Il y a eu des échantillonnages de faits avec différents puits à beaucoup d'endroits et près de notre propriété. Et comme nous allons l'établir lors du dépôt de notre mémoire, il y a une pente descendante non pas vers le lac, mais vers notre propriété. Il y a eu à peu près aucun échantillonnage, on dit que les puits ne sont pas trouvés, et cetera. Les sédiments devant chez nous, il y a eu un échantillonnage de fait. Alors, on demande pourquoi il y en a eu si peu et comptez-vous en faire d'autres pour que ce soit au moins scientifiquement acceptable.

LE PRÉSIDENT :

À la première question, ils estiment avoir échantillonné suffisamment. Comptez-vous en faire d'autres?

M. LÉO BERTRAND :

Actuellement, nous avons jugé que toutes les études étaient amplement suffisantes pour nous donner l'analyse du dossier.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

La réponse est non?

3685 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça.

3690 **M. DOMINIQUE BELLEMARE :**

C'est ça.

3695 **LE PRÉSIDENT :**

Pour l'instant.

3700 **M. DOMINIQUE BELLEMARE :**

Et ma deuxième question : alors, comptez-vous faire des échantillonnages, puisque vous êtes venus si souvent sur notre propriété, et même avec l'étude de Riscan en 98, ils sont venus aussi faire des prélèvements sur notre propriété pour lesquels on n'était pas au courant, alors, puisqu'ils aiment tellement venir sur notre propriété, est-ce qu'ils ont l'intention de faire des échantillonnages au niveau de nos sols et sur des sédiments dans notre milieu humide qui longe le secteur 5?

3705 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bertrand?

3710 **M. LÉO BERTRAND :**

Bon. Les études qui sont faites quand on va sur le terrain de monsieur Bellemare, évidemment on ne fait pas ça en cachette, ça a toujours été fait avec connaissance de cause. Parce que je ne vois pas comment un biologiste ou quelqu'un qui s'en irait puis marcher sur les terrains puis faire des échantillonnages sans la permission. Bon, en tout cas, les études ont été faites à la demande, parce qu'il y avait une requête en disant : nous pensons que les niveaux de manganèse sont élevés sur notre terrain. Ça fait qu'il y eu entente de faire des analyses.

3715 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. LÉO BERTRAND :

C'est ça qu'on a comme rapport qu'on peut déposer.

3725

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est pour le passé. Maintenant, la question de monsieur Bellemare : avez-vous l'intention de faire d'autres échantillonnages ou efforts pour sonder...

3730

M. LÉO BERTRAND :

Bien, c'est comme je lui ai dit tout à l'heure. S'il a une inquiétude puis s'il a quelque chose de valable qu'on peut travailler ensemble, je suis très ouvert là-dessus.

3735

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, les canaux sont au vert.

3740

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Et si je comprends, Monsieur le commissaire, toutes les études dont on a mentionné tantôt, atmosphériques et tout ça, ça va évidemment être déposées?

3745

LE PRÉSIDENT :

Vous avez l'information, et toute l'information évoquée ici, on va...

3750

M. LÉO BERTRAND :

Oui, mais je crois que l'étude dont je fais référence par rapport au sol, elle n'a pas été déposée, mais on peut la déposer.

3755

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

3760

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Non, mais on parlait aussi de la poussière atmosphérique. Tout à l'heure, suite à la question de monsieur Hachez...

3765

LE PRÉSIDENT :

J'ai compris, j'ai compris.

Est-ce que les échantillonnages sur le terrain de madame, la mère de monsieur Bellemare, seront couverts aussi? Les échantillonnages de poussière atmosphérique et tout ça?

M. LÉO BERTRAND :

3770

Oui. C'est à ce rapport-là que je fais référence.

LE PRÉSIDENT :

3775

Très bien, merci. Merci, Monsieur Bellemare. Monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé?

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

3780

Rebonsoir, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

3785

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

J'avais peut-être oublié de me présenter la dernière fois. Je suis conseiller municipal pour la Ville de Beauharnois.

3790

LE PRÉSIDENT :

Ah, mais ça nous donne un contexte, merci. J'ai vu monsieur le maire en train de vous chuchoter quelque chose à l'oreille tout à l'heure, je me suis dis : Ah!

3795

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

3800

J'aimerais faire un petit retour sur la question de tout à l'heure, je n'ai pas apprécié la réponse que j'ai eue. En fait, je trouve que la question n'a pas été répondue. Quand je parlais du remblai qui pourrait servir de bouclier quant à un éventuel bouvement de terrain vers la berge, un terrain qui n'aura pas de décontamination, finalement, considérant le projet qui est là. Donc, avec un mouvement de terrain éventuel, je me demande juste à toutes les combien d'années que vous allez être obligé de refaire des audiences publiques et qu'Elkem va être obligée de revenir décontaminer la berge, puisqu'un mouvement de terrain où il y a déjà eu, où il pourrait y avoir, plutôt, des BPC ou des anodes d'entreposés et avec un mouvement de terrain vers la berge, pourquoi, à toutes les combien d'années vous allez devoir revenir pour décontaminer ça, finalement?

3805

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bertrand, le travail que vous allez faire, c'est quoi le potentiel de stabilisation à long terme que vous escomptez obtenir une fois la restauration faite selon vos plans?

M. LÉO BERTRAND :

Oui. D'ailleurs, c'est la raison, une des raisons du projet c'est justement la stabilisation. On va planter des plantes qui stabilisent la partie escarpée, on met aussi des arbustes et des arbres pour pouvoir contenir tout ce qu'il y a de mouvement.

LE PRÉSIDENT :

Donc, l'enracinement va avoir un rôle stabilisateur.

M. LÉO BERTRAND :

L'enracinement, et ça va stabiliser, absolument, le terrain. Puis il faut penser qu'après la berge, on parle d'un site industriel qui va être... mais les propositions qu'on veut présenter éventuellement, mais ça va être compaction avec de la pierre propre et ça va être très stable. Ça fait qu'en réalité, on parle d'une stabilisation à très long terme. Probablement que tu ne verras pas, toi, de mouvement.

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

Lorsqu'on parle d'une stabilisation comme ça, est-ce que c'est pour sous-entendre justement que c'est pour pas que des contaminants se dirigent vers l'eau? Est-ce qu'on veut stabiliser pour bloquer, justement, pour ne pas qu'il y ait d'avancement parce que le terrain est contaminé?

LE PRÉSIDENT :

On a compris tout à l'heure qu'il y a un autre projet – il y a deux projets – et que le ministère voit la chose, en toute logique, comme étant un tout. Quelque part, probablement, on va voir comment est-ce qu'on peut faire tout ça cohérent. Alors, la question de l'écoulement continual et tout ça, évidemment, elle va avoir d'une façon ou d'une autre des interventions en amont pour faire ça en même temps.

Ce que vous dites là : est-ce que l'intervention que vous allez faire aurait l'effet d'empêcher le passage d'éventuelle contamination par le mouvement de la nappe phréatique de l'eau souterraine vers le Saint-Laurent ou pas?

M. LÉO BERTRAND :

3850 Non. Ça n'empêche pas. Parce qu'une nappe phréatique, tu ne peux pas empêcher ça d'évoluer à moins de mettre un muret cimenté jusqu'au roc et barrage très sévère. Mais ce n'est pas ça qu'on propose.

LE PRÉSIDENT :

3855 Donc, ce qui valide ce que monsieur Michon a dit tout à l'heure. Il y a des interventions en amont qui s'imposent quand même, si on veut avoir un avantage maximal des interventions qu'on fait.

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

3860 Mais comme monsieur le maire faisait référence tout à l'heure au contrat qui avait été signé le 11 septembre 95, le contrat sous seing, et il vous dites qu'il y avait des articles concernant la décontamination, plutôt la contamination relative du terrain, est-ce que vous, à titre de commissaire, vous ne pourriez pas avoir accès à ce document-là pour le bien-être de l'enquête, finalement?

LE PRÉSIDENT :

3870 On va obtenir de l'information concernant l'autre projet en question, histoire de contexte également, mais j'ai une obligation envers l'État de quand même ne pas... ne pas quitter de façon violente mon mandat qui est axé sur ce projet-ci. Je vais permettre d'élargir le contexte pour mieux comprendre et pour vous permettre aussi d'avoir une meilleure idée à propos de votre milieu, mais pas...

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

3875 Bien, c'est justement ce que je dis. Si le terrain, justement, pourrait être contaminé – comme monsieur Bertrand vient de dire, on ne peut pas freiner une nappe phréatique – s'il y a des contaminants cités et des articles cités dans cet article-là du contrat sous seing privé qui sont d'importance par rapport à l'enquête, est-ce que ce n'est pas de votre devoir de regarder ça, justement?

LE PRÉSIDENT :

3885 J'ai compris. Nous savons pour l'instant qu'il y a des sources de contamination, que la nappe phréatique, que l'eau pourrait être un vecteur de contamination vers le Saint-Laurent. Si la commission estime qu'elle a besoin d'autres informations, au-delà de ça, pour préciser davantage, on va obtenir l'information et on va la rendre disponible, au besoin de l'analyse qu'on fait.

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

3890 Merci. Comme deuxième question : donc, je comprends que vous avez le mandat de vous occuper de la berge, et le MDDEP tout à l'heure a annoncé que des discussions sont en cours pour restaurer ou décontaminer le terrain – deuxième projet – mais par rapport au dépôt de scories et la contamination des sédiments accumulés au fil des ans dans le lac, qu'est-ce qu'il en est?

3895 **LE PRÉSIDENT :**

3900 Ça, j'ai posé la question tout à l'heure : est-ce qu'il y a des plans ou des projets en vue pour la question des sédiments? J'ai posé la question au MDDEP et à Environnement Canada. Pour l'instant, ce que j'ai compris, il n'y en a pas pour l'instant des interventions anticipées ou prévues pour les sédiments, précisément.

M. PIERRE MICHON :

3905 Non. Précisément, il n'y a pas d'intervention proposée pour les sédiments. Puis je précise quand même que pour la partie du projet en amont, si on veut, secteur sol, il n'y a pas de demande officielle de déposée actuellement. Donc, nous, c'est sûr qu'on veut qu'il y ait une cohérence, donc une coordination des deux parties du projet pour avoir, évidemment, des opinions ou des positions cohérentes. Mais pour les sédiments il n'y a pas actuellement de projet.

3910 **LE PRÉSIDENT :**

3915 D'accord. Avant de passer la parole à madame Cusson – évidemment, le ministère n'a pas le pouvoir d'obliger le dépôt d'un projet.

M. PIERRE MICHON :

3920 Bien, en fait, là, on rentre effectivement dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les pouvoirs du ministre de l'Environnement. Par le passé, évidemment, il y a beaucoup plus de cas où on a fait de la réhabilitation volontaire qui sont... j'aime mieux parler des projets qui ont été faits sur la base volontaire que sur des projets qui ont été réalisés par des ordonnances ministérielles.

LE PRÉSIDENT :

3925 Mais le ministre peut ordonner.

M. PIERRE MICHON :

Il a un pouvoir d'ordonnance.

3930

LE PRÉSIDENT :

Le ministre peut ordonner des travaux de décontamination et de nettoyage comme bon lui semble.

3935

M. PIERRE MICHON :

Tout à fait, oui, au responsable ou au propriétaire même du site.

3940

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais pour l'instant, l'approche volontaire est... tout se déroule sous ce signe-là, pour l'instant. D'accord. Madame Cusson, avez-vous autre chose à ajouter?

3945

Mme BRIGITTE CUSSON :

Bien, à ajouter, non, c'est juste encore de préciser qu'il n'y a pas de projet de réhabiliter des sédiments, mais comme je l'ai mentionné, on est encore à l'étape, nous, d'être préoccupés par la contamination qu'on connaît dans ce secteur-là, puis c'est de mieux circonscrire la zone par rapport à la contamination. Donc, c'est pour ça que j'ai mentionné qu'il y aurait une dizaine d'échantillons supplémentaires qui seraient récoltés en octobre prochain, pour mieux caractériser cette zone-là. Après ça, bien, là, ça va dépendre de ce qui va être trouvé.

3950

LE PRÉSIDENT :

3955

D'accord. Monsieur Michon, vous voulez ajouter quelque chose, non? Ça va? Merci.

3960

Pendant qu'on est dans la Constitution, est-ce que Environnement Canada, eu égard à ses responsabilités en milieu hydrique ou Pêches et Océans Canada, le cas échéant, pourrait suggérer au gouvernement du Québec, à son vis-à-vis, qu'une intervention en amont s'impose? Et si ça implique de nettoyer le site, bon, parce que vous avez des raisons pour croire qu'il y a un foyer de contamination continue? Ou, je pose la question aussi pour le MRNF, est-ce que, eu égard à vos mandats respectifs, l'urgence ou l'opportunité ou les deux d'une intervention sur le site, avez-vous pensé à ça ou...?

3965

Mme BRIGITTE CUSSON :

Bien, quand vous parliez d'intervention en amont, vous vouliez dire...? Juste pour que je comprenne.

3970

LE PRÉSIDENT :

À nettoyer le site, disons.

3975

Mme BRIGITTE CUSSON :

Nettoyer le site.

3980

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire enlever les sources de contamination qu'on aurait pu identifier, qui contaminent la nappe phréatique et conduisent par le fait même à...

3985

Mme BRIGITTE CUSSON :

Bien, je commencerais par vous dire que le fédéral, on n'a aucun déclencheur pour ce territoire-là.

3990

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Mme BRIGITTE CUSSON :

3995

Donc, on fournit des avis experts à la demande du MDDEP, de façon volontaire, puis jusqu'à maintenant, bien nos avis ont été publiés sur votre site. Donc, je ne vous cache pas qu'on a déjà mentionné qu'il y avait une certaine préoccupation par rapport à la qualité des sédiments dans ce secteur-là. Puis en plus, ça a motivé que nous, nous-mêmes, dans le cadre de notre réseau de surveillance de la qualité des sédiments, il y a eu une prise d'échantillons en 2008 puis il y en aura d'autres en octobre prochain. Au-delà de ça, c'est difficile d'aller plus loin que ça, mais on travaille avec la province en collaboration lorsqu'ils nous demandent des avis, sans problème.

4000

LE PRÉSIDENT :

4005

Oui. Par rapport à la qualité de la vie faunique, et cetera, vous avez parlé de l'habitat du poisson, et cetera, est-ce qu'il y a, côté opportunité ou côté urgence, un besoin, selon vous, d'endiguer ça, d'arrêter ça, de faire les travaux de restauration ou de nettoyage en amont?

4010

Mme KATERI-LESCOP SINCLAIR :

En amont, ça, ça veut dire dans la partie intérieure du site?

4015 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça.

4020 **Mme KATERI-LESCOP SINCLAIR :**

Oui. Bien, c'est sûr que le fait que ça soit coordonné, les deux projets, je pense que c'est une bonne nouvelle. Je ne peux pas vraiment me prononcer sur la contamination, parce que ce n'est pas dans nos mandats, le MRNF, mais je reviendrais sur le fait que dans le fond, arriver à restaurer le site pour regagner dans l'habitat du poisson, c'est ce qui serait visé, dans le fond. Aller vers la situation d'origine le plus possible, mais en respectant la topographie. Ça, c'est sûr que... on sait que le roc en place va en escalier et puis c'est comme ça, dans le fond.

4025 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

4030 **Mme KATERI-LESCOP SINCLAIR :**

Concernant peut-être la contamination des poissons, c'est sûr que là, peut-être, vous aurez une question plus tard là-dessus, mais nous on fournit, le MRNF fournit, en fait, certains individus de meunier noir, de doré jaune ou... à tous les cinq ans, au réseau de suivi ichtyologique, qui est, dans le fond, géré par le MDDEP. Mais c'est ça, mais c'est plus sur la contamination des poissons dans le lac Saint-Louis en général.

4035 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Et la progression du profil de contamination des poissons dans le temps, dans cette zone, est-ce que ça s'améliore ou c'est la même chose qu'il y a 30 ans? Vous ne savez pas? Bien, écoutez, regardez l'information et puis...

4040 **M. PIERRE MICHON :**

Je crois comprendre que, si on veut, sur quoi est basé notre Guide de consommation – il faudrait que je vérifie, là, mais c'est beaucoup plus par rapport à la contamination au mercure dans la chair de poisson, actuellement, en ce qui a trait au lac Saint-Louis. Donc, il y a des restrictions sur le nombre de poissons. Par exemple, un brochet ou un doré qui est prédateur, qui risque plus d'accumuler les contaminants, on suggère de manger moins de... il y a une quantité de repas basée sur des poissons, là, par mois ou par semaine. Il faudrait vérifier.

4055 **Mme ISABELLE NAULT :**

Par mois. C'est bel et bien le mercure.

LE PRÉSIDENT :

Et ça, la condition n'a pas changé beaucoup depuis des années? Il n'y a pas ni amélioration ni évolution...

4060 **M. PIERRE MICHON :**

4065 L'évolution, je ne pourrais pas... je sais qu'il y a des données qui ont été prises par les experts du MRN, là, pour la chair de poisson. Peut-être qu'il y a de l'information qui pourrait provenir plus du MRN pour l'évolution de la contamination de la chaire. Mais j'ai travaillé aussi dans le dossier de la rivière Saint-Louis il y a quelques années, puis on avait la même problématique, là.

LE PRÉSIDENT :

4070 D'accord. Je n'en ferai pas nécessairement une obligation, mais s'il y a de l'information de contexte comme ça, sans vous donner énormément de fil à retordre, ça serait...

4075 **M. PIERRE MICHON :**

Simplement dire quand même qu'actuellement on juge les niveaux acceptables, là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

4080 **M. PIERRE MICHON :**

Donc, il y a des limites au niveau du nombre de repas, comme je disais, mais il n'y a pas une problématique d'associée à la contamination de la chair de poisson dans le lac Saint-Louis.

4085 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

4090 En complémentaire avec ça, ça ouvre un peu une porte, par rapport au pouvoir des instances gouvernementales, donc provinciale et fédérale, justement, quels sont ces pouvoirs-là pour assurer que les travaux qui seront faits dans ce projet-là, sont adéquats? Pour que ce soit, finalement, le bon choix et que ça soit pour... tant pour la contamination potentielle du site, tant pour l'eau, tant pour l'environnement, finalement. Quels sont les pouvoirs des instances gouvernementales?

LE PRÉSIDENT :

4100 Vous avez entendu la réponse et tout ça est en train de... ils sont en train d'analyser tout ça. C'est sûr que le gouvernement décidera sur les conditions qui devraient être imposées si le projet est réalisé, dans quelles conditions, et cetera. Alors, ils ont des pouvoirs pour désigner les meilleures conditions pour avoir les meilleurs résultats.

4105 Monsieur Michon, voulez-vous ajouter autre chose là-dessus?

M. PIERRE MICHON :

4110 On a les critères des sols qui sont des indicateurs. Il y a la notion des classements au niveau des matières résiduelles. Donc, c'est des indications qu'il pourrait y avoir des problèmes reliés à la contamination. Donc, c'est des critères qui sont actuellement utilisés puis, bon, il faut se mettre quand même dans le contexte de la fermeture. Quand est-ce qu'elle a eu lieu, cette fermeture-là. Parce qu'il y a une réglementation quand même assez sévère, quand on parle de sols contaminés, qui est en force depuis 2003, seulement. Donc, ça ne s'applique pas à une fermeture antérieure. Donc, c'est un autre contexte.

4115 Mais c'est tout simplement, quand même, comment on va considérer la politique des sols là-dedans. On a classé les matières résiduelles, les agrégats, les scories comme des matières résiduelles. Il y a quand même un mélange, il y a une partie sols, là-dedans. Il y a une proportion de sols à considérer, mais ce n'est pas nécessaire clair, là. On ne peut pas affirmer qu'il n'y a pas de sols contaminés. Donc, la notion de la politique va quand même être inspirante en termes de contamination. Évidemment, c'est le seuil C, qui est un seuil à la base de réhabilitation, quand on parle de sols. Quand on parle de valorisation, on s'en remet aux possibilités par rapport aux matières résiduelles, là.

4120 Donc, là, c'est le Guide qui est notre base pour les différentes avenues.

M. GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ :

Merci. Bonne soirée.

4130 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie. Monsieur Gaétan Dagenais. Bonsoir, Monsieur Dagenais.

M. GAÉTAN DAGENAIS :

4135 Bonsoir, Monsieur le commissaire. Si vous permettez, je vais être un petit peu sarcastique.

LE PRÉSIDENT :

4140 Ah, en guise de préambule?

M. GAÉTAN DAGENAIS :

4145 En guise de préambule, si vous le voulez bien, là. On approche de l'automne puis je me sens pas mal en hiver, parce que je vois que ce soir on patine énormément.

4150 J'aimerais savoir s'il y a une entente entre Elkem et le gouvernement concernant l'étirement des lois sur l'environnement? À mes yeux, le gouvernement, il a le gros bout du bâton, mais il présente juste le petit bout de la carotte à Elkem. Ça fait 20 ans que ce problème-là existe, puis je pense qu'on n'a pas encore trouvé de solution. Si je regarde, disons le secteur qu'on est, on a attendu la 30 depuis 60 ans. J'espère qu'on n'attendra pas 60 ans pour être capable de décontaminer ce site, parce que je vais être mort dans 60 ans.

4155 Ça fait que la question c'est : est-ce qu'il y a une entente...

LE PRÉSIDENT :

Longue vie, Monsieur Dagenais.

4160 **M. GAÉTAN DAGENAIS :**

... puis je vais prendre une expression de mon père : est-ce que quelqu'un dans le groupe, soit l'Elkem ou le gouvernement va finir par mettre ses culottes?

4165 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Ça, à la limite, je vais l'accepter pour la deuxième partie. D'accord? Maintenant, revenons aux questions. Vous avez d'autres questions?

4170 **M. GAÉTAN DAGENAIS :**

Oui, j'ai une autre question.

4175 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

4180 **M. GAÉTAN DAGENAIS :**

Bon. Elkem nous dit depuis tout à l'heure qu'il veut, qu'il fait ça sur une base volontaire. Si j'ai bien compris, dans les exposés de tout à l'heure, c'est qu'ils sont prêts à enlever les scories où est-ce qu'il y a trois ou quatre pieds, mais où est-ce qu'il y a un pied ou un pied et demi, on ne les enlève pas, parce que c'est pas payant.

4185 Tout à l'heure, on a demandé le prix, disons, d'une tonne de scories – on n'a pas eu de réponse – puis je pense que la base volontaire, c'est que si je fais de l'argent, je vais le faire, puis si j'en fais pas je me présente pas. Je pense que c'est la conclusion que j'ai compris. Ça fait que j'aimerais que quelqu'un m'explique.

4190 **LE PRÉSIDENT :**

Ce que j'ai entendu, moi, c'est que ce n'est pas une question de pas payant, mais le coût est trop exorbitant.

4195 **M. GAÉTAN DAGENAIS :**

C'est ça. Mais c'est qu'il fait de l'argent en vendant ses scories.

LE PRÉSIDENT :

4200 On va laisser monsieur Bertrand répondre.

4205 **M. LÉO BERTRAND :**

Présentement, la scorie, elle ne vaut rien parce que je n'ai pas de preneur. Évidemment, s'il y avait beaucoup de demandes, ça va avec le prix, mais ce n'est pas l'objectif ici. Quand je parle que c'est coûteux, c'est coûteux d'enfouir ailleurs les scories qu'il y a sur le site, puis on ne peut pas enfouir ça n'importe où. Il faut aller dans un site sécuritaire, technique, là. Il y a une nomenclature moderne. Donc, il faut aller vers ces sites-là.

4210 **M. GAÉTAN DAGENAIS :**

Si on n'a pas répondu à l'autre question, lorsque c'était valable, le prix des scories c'était quoi?

4215 **LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous une idée?

4220 **M. LÉO BERTRAND :**

Bien, écoutez, on en a vendu des tonnes et des tonnes de scories, c'était autour de 12 \$ ou dans ce coin-là, la tonne, puis il faut penser qu'il faut livrer aussi, là.

4225 **M. GAÉTAN DAGENAIS :**

40 000 tonnes, ça fait au moins 500 000. Si le projet coûte 965 000, donc ça coûte rien que 300 000, 400 000 à Elkem, à ce que j'en déduis. Ou ça aurait pu coûter juste ça.

4230 **M. LÉO BERTRAND :**

J'aimerais ajouter...

4235 **LE PRÉSIDENT :**

Évidemment, si vous avez d'autres questions à propos du potentiel de recyclage, demain après-midi, on va avoir avec nous des gens du ministère du Développement...

M. GAÉTAN DAGENAIS :

Parfait. Merci.

4240 **M. LÉO BERTRAND :**

J'aimerais ajouter aussi qu'ici on parle de scories de silicomanganèse. Il faut faire attention, quand on parle de valeur de scories, il faut savoir de quelles scories on parle. Donc, les scories de silicomanganèse ont beaucoup moins de valeur, évidemment.

4245 **LE PRÉSIDENT :**

Que d'autres scories métalliques.

4250 **M. GAÉTAN DAGENAIS :**

Oui, mais est-ce que je peux juste rajouter une petite affaire sur les scories? L'étude des scories pour dire que c'est non contaminant, l'étude a été faite par qui? Par Elkem ou une compagnie qui a été payée par Elkem?

4255 **LE PRÉSIDENT :**

La caractérisation... bien, allez-y, répondez. C'est en fonction des critères de lixiviation, et cetera, et cetera.

4260 **M. BRUNO WELFRINGER :**

La caractérisation c'est HDS Environnement qui l'a effectuée pour Elkem.

4265 **M. GAÉTAN DAGENAIS :**

Ça répond à ma question. Merci.

4270 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, cela met un terme à notre soirée. On reprendra les travaux, donc demain à 13 h 30 et toute évolution du dossier d'ici là, nous sera signalée.

4275 Merci beaucoup et bonne soirée.

AJOURNEMENT

* * * * *

4280

Je, soussignée, Yolande Teasdale, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi, au moyen d'un sténomasque, le tout selon la loi.

4285 ET J'AI SIGNÉ :

4290 _____
Yolande Teasdale, s.o.

4295

4300